

Jean-Noël Luc (sous la direction de), *Gendarmerie, État et Société au xix<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque organisé les 10 et 11 mars par le Centre de recherches en histoire du xix<sup>e</sup> siècle (Universités de Paris I et de Paris IV-UMR CNRS) avec le concours du Service historique de la Gendarmerie nationale, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.

**Philippe Marchand**

DANS **REVUE DU NORD** 2003/2 n° 350 , PAGES XIII À XIII  
ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.350.0427m

Date de mise en ligne : 01/10/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2003-2-page-XIII?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Comptes rendus

---

René PLESSIX et Jean-Pierre POUSSOU (dir.), *La vie politique et administrative des petites villes françaises du Moyen Âge à nos jours*, Actes du Colloque de Mamers organisé en décembre 1994 par la Société d'Histoire des Petites Villes, Mamers, 2002, 432 p.

La Société d'Histoire des Petites Villes constituée en 1991 a organisé en 1994 sur deux sites, Mamers et Sablé un bien intéressant colloque sur la « vie politique et administrative » des petites villes. Trop souvent négligées par l'historiographie, celles-ci forment, à l'évidence, comme le rappelle J.-P. Poussou, la si essentielle « base de la hiérarchie urbaine ». Il faut féliciter les initiateurs, même si la gestation a été longue, d'avoir surmonté tous les obstacles matériels inhérents à la publication de travaux de cette nature par une équipe d'universitaires soudés par des liens d'amitié qui se réunissent certes avec le concours des autorités locales, mais sans grands moyens financiers.

Le lecteur trouvera dans ce fort volume impeccablement édité vingt et une communications consacrées au pouvoir municipal du Moyen Âge au début du xx<sup>e</sup> siècle. Trois exposés d'une tonalité un peu différente complètent l'ensemble et évoquent « trois contemporains de Joseph Caillaux », un grand Mamertin dont on commémorerait en 1994 le cinquantième anniversaire de la mort. Parmi ces compléments, figure une vigoureuse synthèse de notre collègue Odette Hardy-Hémery consacrée à François Boussus, patron et militant républicain du bassin de Fourmies.

Les Temps modernes se taillent avec la fin du Moyen Âge la part du lion avec douze communications. Les lecteurs retrouveront les signataires de maints modernistes fidèles aux rendez-vous d'histoire urbaine du CRHEN-O, puisque Guy Saupin a campé les petites villes du pays nantais, Christine Lamarre celles de Bourgogne, Maurice Gresset celles de Franche-Comté, tandis que Josette Pontet s'attachait à Blaye et à Bourg-sur-Gironde et René Plessix à la vie politique de Mamers de Louis XIV à 1914. Neuf textes qui orientent le projecteur sur les petites villes de la France de l'Ouest, du bassin aquitain comme du Beauvaisis et de la Seine-et-Oise combleront d'aise les « dix-neuviémistes ». Certains regretteront peut-être que pour l'essentiel les études s'interrompent à la Belle Époque, mais tel était le choix des organisateurs qui peuvent être satisfaits des apports fournis. Ce qui confère une personnalité à la démarche est le grand souci du concret nourri par des recherches de terrain qui se dégagent de ces études. Cette orientation est le fruit de la stratégie de recherche voulue par J.-P. Poussou qui rappelle pour s'en féliciter « le caractère descriptif » de plusieurs communications. Immense est en effet « le besoin de réunir une documentation très large avant d'en venir à une synthèse tant la diversité des petites villes est grande et oblige à une extrême prudence dans la généralisation ».

Philippe Guignet

*Tous Azimuts...*, *Mélanges de recherches en l'honneur du Professeur Georges Jehel*, à l'initiative de Ph. RACINET, Histoire Médiévale et Archéologie, vol. 13, Université de Picardie, 2002, 491 p.

Cet ouvrage collectif rassemble « vingt-huit contributions où alternent des articles de synthèse (et) des amorces de recherches, conçus pour la circonstance » (p. 3) et qui proviennent surtout de ses collègues et d'étudiants de doctorat de l'Université de Picardie (douze articles), des universités voisines (Artois et Littoral) ou du pourtour méditerranéen, en particulier des historiens de Gênes, M<sup>me</sup> Jehel s'étant chargée de rassembler la bibliographie et de tracer l'itinéraire professionnel de son époux. Ainsi constitué le catalogue des amis, le volume justifie son titre et son sous-titre, le recueil contient en effet des études d'histoire littéraire, religieuse, politique, financière, maritime, rurale, étalées du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle. Il s'ouvre sur une présentation de saint Mommelin, évêque de Noyon, se poursuit avec une étude sur les Varègues au x<sup>e</sup> siècle et se termine en effet sur un fac-similé du rapport de M<sup>gr</sup> Duchesne, directeur de l'Institut français du Caire daté de 1912. Les communications sont classées par ordre alphabétique des auteurs, mais s'agit-il d'un classement ? Les curieux risquent de passer à côté de travaux originaux qui portent en particulier sur le Maghreb médiéval.

Jean-Claude Hocquet

Jean-Marie CAUCHIES et Éric BOUSMAR, « *Faire bans, edictz et statuz* » : *Légiférer dans la ville médiévale*, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 87, Bruxelles 2001, 700 p.

Voici publiés, et dans un bref délai, les actes d'un colloque international qui s'est tenu à Bruxelles à l'automne 1999 sur le thème : « Sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en Occident, 1200-1550 ». Le projet associait quatre laboratoires de recherche (M. Boone à Gand, J.-P. Sosson à Louvain, R. Van Uytven à Anvers et Cauchies à Bruxelles). L'ouvrage rassemble vingt-six communications, une introduction de J.-M. Cauchies et des conclusions tirées par A. Rigaudière. Il ne souffre pas de déséquilibre géographique à deux réserves près, les îles Britanniques et la France du Midi, totalement absentes. Une autre absence est remarquée, la cité-état. Sinon, huit communications portent sur les anciens Pays-Bas et principautés voisines, trois sur la France du Nord, trois sur l'Italie, quatre sur l'Allemagne rhénane, deux sur des villes helvètes et six sur l'Espagne. Le colloque s'inscrivait dans une perspective comparatiste et dans la voie tracée en 1991 par Giorgio Chittolini (qui contribue à ce nouveau livre) avec Dietmar Willoweit (*Statuti, città, territori in Italia e Germania tra Medioevo ed Età moderna*, publié simultanément en langue allemande), reprise ensuite dans le cadre du programme européen, *Les Origines de l'État moderne*, par Antonio Padoa-Schioppa, éditeur du volume *Legislation and Justice* (Oxford 1997, traduit en français, PUF, 2000). Les auteurs se proposent d'examiner les différentes facettes du *jus statuendi* dans le régime communal médiéval, en commençant par l'étude des origines de la capacité législative des villes et de leurs conseils. L'activité normative est souvent double dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : elle consiste à mettre par écrit le droit coutumier et à l'enrichir d'un droit nouveau, si bien que deux strates forment la réglementation urbaine. Ce droit nouveau dérive de la *jurisdictio* ou *potestas juris dicendi*, souvent concédée par le seigneur maître de la ville, ce qui crée les conditions d'un consensus entre les deux

autorités. Ces règlements dument enregistrés sont jurés par les titulaires de la puissance publique, la multiplication des statuts, leur enrichissement, oblige à constituer des recueils ou *codices* qui, souvent, actualisent la législation. Ces ordonnances communales sont rédigées par des juristes formés dans les universités, par exemple à Bologne, tout imprégnés de droit romain qui forme le *jus commune* à l'Empire, alors que les statuts municipaux constituent le *jus proprium*, le droit propre de la ville, souvent le statut local puise son inspiration dans le « droit commun » ou dans les ordonnances du souverain, si bien que se crée progressivement une territorialisation de la loi, J.-M. Cauchies dégageant alors trois caractéristiques essentielles dans cette élaboration du droit : « complémentarité, collaboration et coordination ». Les conclusions de Rigaudière sont de la même veine, assortie de quelque emphase, mais l'écriture reste un modèle de clarté et les lecteurs ne devraient avoir aucune peine à suivre leur auteur dans ses conclusions. Parmi nos voisins belges, on notera que Marc Boone reste fidèle à Charles le Téméraire, tandis que Cauchies voit apparaître un Charles le Hardi duc de Bourgogne, notre région n'a pas démerité, elle a suscité quelques belles études, notamment à propos de la législation sur les voies d'eau autour de Saint-Omer (Cl. Brochard-Montagner), un dossier de synthèse établi par D. Clauzel et son équipe et un article original de S. Hamel sur l'élaboration des règlements commerciaux à Saint-Quentin à la fin du Moyen Âge. Cet apport méritait d'être signalé à côté de celui des ténors de l'histoire du droit, comme M.-A. Ladero Quesada, E. Isenmann et M. Ascheri. Une fois de plus les communications sont classées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Jean-Claude Hocquet

Raymond VAN UYTVEN, *Production and Consumption in the Low Countries, 13th-16th Centuries*, Variorum Collected Studies Series CS714, Ashgate Publishing, Aldershot, 2001, XIV et 346 p.

L'éditeur de la série *Variorum Collected Studies* poursuit son très utile travail de publication d'articles dispersés dans des revues quelquefois difficiles d'accès et offre ainsi aux chercheurs d'incontestables facilités. Raymond van Uytven, qui écrit sa thèse sur « Les finances et l'économie urbaines de Louvain du XII<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle » (Bruxelles, 1961) n'est certes pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue du Nord*, il a même la délicatesse de rappeler qu'il publia dans notre revue un de ses premiers articles (1961) sur l'invitation de Michel Mollat qui avait d'emblée saisi la qualité de sa thèse sur les villes d'importance moyenne. Un autre travail a été publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai* (1983). L'ouvrage qui compte une introduction, treize travaux et un index, est bilingue : des travaux publiés initialement en néerlandais dans des revues néerlandaises ou des recueils belges sont à présent disponibles en anglais, au total six publications sont en français et sept en langue anglaise. L'ouvrage ne suit pas l'ordre chronologique des publications qui couvrent une longue période de 1961 à 1996 et ont été regroupées par thèmes, six portent sur l'histoire économique et sociale des Pays-Bas bourguignons, notamment des villes, quatre intéresseront plus particulièrement les historiens de l'industrie textile, dont trois portent sur la draperie et le dernier sur l'histoire du moulin à foulons, les trois dernières sont une contribution remarquée à l'histoire de l'alimentation et des approvisionnements urbains, sur la consommation de la bière et du vin. Chaque article du recueil s'accompagne d'une bibliographie et de notes d'une très grande richesse ; de nombreux graphiques renvoient aux beaux

jours de l'histoire économique sérielle. Le lecteur d'aujourd'hui ressentira quelque nostalgie à consulter ce précieux témoignage de la science historique belge.

Jean-Claude Hocquet

Bernard GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002, 270 p.

Dans un livre dense et brillant, Bernard Guenée nous invite à nous interroger sur ce qu'était « l'opinion publique » à la fin du Moyen Âge ; il prend, pour cela, comme source essentielle la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, œuvre de Michel Pintoin, dont il est à l'heure actuelle le meilleur connaisseur. En effet, si l'expression « opinion publique » n'apparaît qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, « les réalités ont largement devancé les mots » : on sait par exemple comment, durant la période troublée qui correspond à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle, les princes s'efforçaient, par des moyens divers, de convaincre les gens de la légitimité de leur action politique. Or, de cette période Michel Pintoin fut un témoin bien placé. Chantre de l'abbaye de Saint-Denis, né vers 1394, mort en 1421, auteur longtemps resté anonyme d'une chronique latine du règne de Charles VI, il avait été chargé par son abbé Guy de Monceaux de rédiger cette œuvre pour renouer avec la tradition de l'historiographie dionysienne interrompue sous le règne de Charles V. Ce « religieux de Saint-Denis » était bien informé et bénéficiait d'un réseau de relations et d'amitiés dans le milieu des conseillers, secrétaires et notaires du roi et au sein de l'Université de Paris. En rédigeant sa chronique, il se soucia particulièrement d'observer et de décrire les différents groupes qui composaient le corps social et leurs réactions aux événements grands ou petits qui ponctuèrent la période 1380-1420.

Bernard Guenée s'est livré à une étude approfondie du texte pour mettre en lumière tout ce qu'il nous révèle de l'opinion publique telle qu'elle pouvait s'exprimer au royaume de France sous Charles VI. Il le fait en suivant un plan thématique qui s'ouvre sur deux chapitres centrant le propos sur la description des sentiments et des attitudes : tout d'abord les sentiments positifs, amour et joie, puis les sentiments négatifs, mécontentement et haine. Dès la lecture de ces deux premiers chapitres on apprécie la méthode qui consiste à analyser systématiquement le vocabulaire employé par Michel Pintoin : connaître les mots c'est tenir « l'instrument nécessaire à une étude de l'opinion publique ». L'étape suivante consiste à définir le corps social dont le chroniqueur décrit et analyse les réactions. Quatre chapitres sont consacrés à l'établissement de cette définition qui passe, elle aussi, par une étude minutieuse du vocabulaire : dans son ensemble, ce corps forme la « nation » française, communauté des « régnicoles », eux-mêmes liés au roi et au royaume par un lien mystique. Cette communauté est animée par des sentiments collectifs et des opinions communes. Elle ne constitue cependant pas un bloc monolithique, elle est faite de groupes : les trois États, bien sûr, mais aussi des catégories qui vont par couples : clercs et laïcs ; nobles et non-nobles ; gens d'autorité et gens du commun. De ces derniers — les gens du commun — Michel Pintoin est loin de négliger l'opinion, même si, en général, ses références sont plutôt les opinions de l'élite. Cette élite est composée des « gens d'autorité », mais au sein de ce groupe lui-même, le chroniqueur ménage une place privilégiée aux « sages », élite politique dont les membres font preuve d'une prudence

« qui exige, écrit Bernard Guinée, des connaissances, de l'expérience et donc de l'âge, une certaine capacité à prévoir, du zèle, de la vertu et qui ne va pas sans crainte de Dieu, sans fidélité au roi, sans souci de la justice et de la chose publique ».

Dans l'œuvre de Michel Pintoin, les idées et les opinions du groupe des sages, souvent citées, viennent pour se superposer aux sentiments des gens du commun, soit pour les confirmer, soit pour les contredire. Cette volonté de faire état des deux courants d'opinion qui ne sont pas forcément opposés est un trait spécifique de la *Chronique de Charles VI*. Par ailleurs, aux opinions rapportées, Pintoin ajoute la sienne, en tant que témoin et pour justifier souvent sa manière de rapporter les événements ou son choix de taire ou de ne pas taire telle ou telle affaire, tel ou tel propos. Du reste, la liberté de ton, les critiques, parfois acerbes, émises à l'encontre de certaines décisions du gouvernement royal ou des princes permettent à Bernard Guinée de nier avec des arguments très convaincants le caractère de « chronique officielle » qu'on a cru parfois pouvoir attribuer à l'œuvre historiographique du « religieux de Saint-Denis ».

Michel Pintoin, témoin de son temps, a accordé une attention particulière à l'opinion publique et il fut loin d'être le seul parmi ses contemporains. Durant la période couverte par sa chronique, la rivalité des princes, puis la guerre civile donnèrent lieu à de grandes campagnes de propagande destinées à emporter la conviction des régnicoles. Dans ce contexte, le rôle des lettres, des manifestes, des proclamations et des harangues n'est plus à démontrer et le récit de Pintoin en porte amplement témoignage. Dans ce jeu, le duc de Bourgogne Jean sans Peur apparaît, selon B. Guinée, comme « un prince vraiment moderne qui a compris l'importance de l'opinion publique ». Mais la guerre civile eut aussi pour conséquence le déchirement de cette communauté dont le chroniqueur faisait si grand cas. En 1420, alors que la division du corps politique entre « Armagnacs » et « Bourguignons » était consommée et que les sages eux-mêmes n'exprimaient plus une opinion unanime, le monde de Michel Pintoin s'effondra.

Qu'il me soit permis d'écrire, pour finir, qu'en terminant la lecture du livre de Bernard Guinée on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la méthode ou des conclusions.

Bertrand Schnerb

Sophie CASSAGNES, *D'art et d'argent. Les artistes et leurs clients dans l'Europe du Nord (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, préface de Hervé Martin, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, Collection « Histoire », 284 p., 16 p. d'ill. h.t., 21 €.

L'auteur présente dans cet ouvrage les conditions de travail des artistes, à partir de l'étude de leur clientèle, dans les pays de l'Europe du Nord-Ouest : Angleterre, France, Pays-Bas bourguignons et Rhénanie. L'histoire économique et sociale y tient donc une large place puisque les commandes aux architectes, aux sculpteurs, aux enlumineurs, aux peintres, aux verriers, aux tapissiers ou aux orfèvres sont directement en relation avec les grandes mutations de la fin du Moyen Âge. Dans la première partie, la production artistique est ainsi envisagée comme un secteur de l'économie influencé par l'évolution des niveaux de vie et des modes de consommation. L'Église est toujours le principal commanditaire dans les royaumes d'Angleterre et de France, encore peu urbanisés, alors qu'aux Pays-Bas ce sont les riches citadins — bourgeois, nobles et marchands étrangers — qui animent le marché de l'art.

L'Église est ensuite présentée dans son rôle de client traditionnel des artistes, mais aussi comme un espace envahi de plus en plus par les œuvres commandées par les laïques (chapelles, vitraux, tombeaux, retables) sous l'effet des nouvelles formes de dévotion. Dans la troisième partie, « le roi, le prince et l'artiste », est soulignée la place importante d'une culture de cour originale dans la « consommation d'art », marquée par l'utilisation des artistes, dont certains bénéficient d'un statut privilégié par leur appartenance à l'hôtel princier, à des fins de propagande (exécution d'armoiries, de portraits, de figures mythologiques).

Enfin dans la partie la plus étoffée consacrée à la ville comme nouveau modèle, S. Cassagnes montre comment, grâce aux achats des nobles, des bourgeois et des officiers princiers, tous soucieux d'imiter le mode de vie curial, la ville est devenue un marché de l'art. Les municipalités contribuent à cet essor par des investissements immobiliers et l'organisation de fêtes, manifestations artistiques éphémères. Comme celle des autres artisans, l'activité des artistes se déroule généralement dans le cadre des organisations professionnelles.

L'argumentation solide de l'auteur s'appuie d'abord sur ses propres investigations dans les archives du duché de Bourgogne, qui sont à la base de développements originaux, par exemple sur l'utilisation de l'image par le prince dans les lieux publics et dans le domaine judiciaire (exécution d'effigies, p. 159). Grâce à ses recherches sur l'Angleterre, l'activité des artistes dans ce pays est aussi bien mise en valeur. L'ampleur du champ géographique couvert par l'ouvrage explique sans doute quelques faiblesses bibliographiques, notamment sur les Pays-Bas : ainsi la consultation du livre *Le banquet du Faisan*, textes réunis par M.-T. Caron et D. Clauzel, Arras, 1997, aurait permis d'écrire que cette fête qui s'est déroulée en 1454 à Lille avait eu pour cadre le palais de la Salle, et non le palais Rihour dont la construction était à peine commencée. Dans ses conclusions, S. Cassagnes met à juste titre l'accent sur les transformations observées dans le commerce des œuvres d'art à la fin du Moyen Âge. Le développement d'une production standardisée (albâtres anglais, retables brabançons par ex.), l'apparition de véritables marchands d'art, l'exposition d'œuvres dans les foires de Bruges et surtout d'Anvers, sont les signes incontestables d'une internationalisation du marché de l'art.

Monique Sommé

Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. Les États de la Maison de Bourgogne*, Vol. I, *Archives centrales de l'État bourguignon (1384-1500). Archives des Principautés territoriales. 1. Les Principautés du Sud. 2. Les Principautés du Nord (supplément)*, Paris, CNRS Éditions, 2001, 782 p.

En 1984 R.-H. Bautier et J. Sornay — avec Françoise Muret qui a encore effectué des recherches pour le présent ouvrage — avaient publié le fascicule 2 (734 p.) du volume I de la 2<sup>e</sup> série des Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge consacrée aux États de la Maison de Bourgogne. Traitant des principautés du Nord (Flandre, Artois, Brabant, Limbourg et Outre-Meuse, Hainaut, Luxembourg et Chiny, Namur), il est rapidement devenu l'instrument de recherche indispensable de tous ceux qui travaillent sur les anciens Pays-Bas. Ce nouveau livre, le fascicule 1, dont la parution était très attendue, est divisé en deux grandes parties. La première est consacrée aux archives centrales de l'État bourguignon (p. 1-139), la seconde poursuit

l'inventaire des archives des principautés avec le duché de Bourgogne et les pays adjacents, et le comté de Bourgogne (p. 141-590), et complète le fascicule 2 par une section consacrée aux comtés de Hollande et de Zélande et au duché de Gueldre (p. 595-726) — œuvre de Michel Van Gent; l'Institut voor Nederlandse Geschiedenis est d'ailleurs associé à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes pour l'édition de cet ouvrage. Une mise à jour du fascicule 2 complète l'ensemble (p. 727-753).

Ce répertoire a, comme le précédent, l'avantage incomparable de procurer, pour chaque sujet abordé, une liste chronologique des sources conservées qui intègre les différents dépôts d'archives de France (principalement Dijon, Lille et Paris) et de l'étranger (principalement Bruxelles et La Haye). Le travail de dépouillement effectué par les deux auteurs, commencé dès 1970, a été considérable. Pour l'exécution du livre, ils ont bénéficié d'informations diverses apportées par Marc Boone, Henri Dubois, Werner Paravicini, Jean Richard et Bertrand Schnerb. Un accord a notamment été conclu avec l'Institut historique allemand de Paris qui achève la réalisation d'une banque de données informatisées et d'un inventaire imprimé des «écroues» des Hôtels des ducs de Bourgogne et de leur famille de 1419 à 1482. Seules les pièces concernant les règnes de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur de 1384 à 1419, puis la cour des premiers Habsbourg de 1482 à 1499 sont donc ici recensées. Il faut y ajouter les «écroues» de l'Hôtel de Philippe le Hardi comme duc de Bourgogne avant 1384, présentées dans la section consacrée à ce duché. Dans les parties traitant des principautés, du Sud comme du Nord, l'inventaire des sources commence d'ailleurs au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Tout au long du livre, les auteurs fournissent de très riches informations, ainsi qu'une bibliographie récente, sur l'histoire des archives, l'histoire dynastique, politique, financière et judiciaire de l'État bourguignon et des principautés, sur les institutions et leur fonctionnement, ainsi que sur l'organisation militaire. Le lecteur est enfin guidé dans sa recherche par des cartes précises et par une table analytique de 28 pages. Le volume II est annoncé, qui traitera des archives ecclésiastiques, des archives communales, des archives des baronnies et des archives seigneuriales et privées. Avec lui s'achèvera une publication d'une importance capitale pour toutes les recherches sur l'État bourguignon.

Monique Sommé

*Ordonnances de Jean sans Peur. 1405-1419*, publié par Jean-Marie CAUCHIES, Bruxelles, Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, 2001, XXIX-569 p., 2400 BEF (*Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 1<sup>re</sup> série: 1381-1506, 1<sup>re</sup> section, t. III).

Avec ce recueil s'achève la publication des ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur (1381-1419) dont les deux premiers volumes, édités en 1965 et 1974, étaient l'œuvre de J. Bartier et A. Van Nieuwenhuysen. Il contient 312 actes législatifs adressés par le deuxième duc valois de Bourgogne à la Flandre et à la seigneurie de Malines depuis la mort de sa mère Marguerite de Male le 21 mars 1405, jusqu'à son assassinat le 10 septembre 1419. Dans son introduction, J.-M. Cauchies définit ses critères de sélection des ordonnances: « généralités » et « permanence ». Il a donc retenu les textes — peu nombreux — destinés à l'ensemble des sujets flamands, essentiellement des ordonnances monétaires et des actes relatifs aux négociations commerciales entre la Flandre et

l'Angleterre, et les textes destinés à des collectivités (villes, châtelainies, métiers, confréries militaires), en écartant les actes qui ne bénéficient qu'à un ou à quelques individus. D'autre part les textes ne définissant pas de normes durables ne figurent pas dans le volume, tandis que sont publiées des confirmations d'ordonnances antérieures ; par exemple n° 27, 12 octobre 1405, confirmation d'une ordonnance de Philippe le Hardi du 23 juin 1402 sur la tenue de la comptabilité des officiers, qui est un complément aux instructions données aux gens des comptes à Lille le 15 février 1386 ; ce texte important, qui contient le tarif des amendes à infliger aux receveurs en cas d'irrégularités dans leurs comptes, n'avait pas été retenu dans le tome II des ordonnances de Philippe le Hardi.

La plupart des textes publiés ici — conservés dans une quarantaine de dépôts d'archives et de bibliothèques — étaient inédits, et leur découverte, en nombre élevé, conduit à réviser l'opinion selon laquelle Jean sans Peur aurait été uniquement préoccupé de réaliser ses ambitions à la tête du royaume de France. Certes les répercussions de cette politique et des dépenses qu'elle entraînait apparaissent dans le rythme et dans le contenu de la législation en Flandre (par ex. à plusieurs reprises est ordonnée la suspension du paiement des pensions), mais à travers la documentation rassemblée se révèle un duc très impliqué dans la conduite des affaires publiques, soucieux de bonne gestion et à l'écoute de ses sujets. Déjà bien secondé par son fils unique Philippe (le Bon), il lui confie le pouvoir lorsqu'il est absorbé par les affaires françaises, à partir de 1411, et surtout de 1414. Le comte de Charolais légifère alors pour la Flandre comme lieutenant de son père.

Les préoccupations et les activités des habitants de la région du Nord sont largement présentes dans ce recueil : octrois de perceptions d'assises pour répondre aux besoins financiers (de la ville ou du duc lui-même), de droits de péage pour la restauration de voies de communication (chaussée de Lille à Menin, écluses de Houplines sur la Lys), de foires à Armentières et Bourbourg, réglementation de la vente des boissons et du service de guet à Lille, etc.

Riche d'une bibliographie de 220 titres, l'ouvrage, qui bénéficie en outre d'une présentation claire et aérée, est aisé à consulter grâce à la table chronologique des actes, à un index des noms propres et à un index des matières. Comme les deux volumes précédents, il rendra les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent, non seulement à l'histoire politique, économique et sociale du comté de Flandre, mais aussi à celle de la principauté bourguignonne.

Monique Sommé

Catherine DENYS, *Police et sécurité au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2002, 432 p. (préface de Daniel Roche).

En janvier 1998, Catherine Denys soutint devant l'Université d'Artois avec grand succès une vaste thèse de doctorat sur « Sûreté publique et sécurité personnelle dans les villes de la frontière entre les Pays-Bas et la France au XVIII<sup>e</sup> siècle ». On est heureux de voir sortir des presses quatre ans plus tard, sous un titre un peu différent, une version quelque peu ramassée de l'*opus magnum* qui n'a rien perdu de sa force démonstrative et bénéficie d'une preste préface d'un des membres du jury, Daniel Roche aujourd'hui professeur au Collège de France.

Ce volume repose sur la consultation d'un imposant archipel de sources que l'édition commerciale du travail a conduit l'auteur à énumérer trop brièvement aux pages 418-419. Les archives municipales de Lille, de Valenciennes et de Douai, voire plus accessoirement celles de Dunkerque ont été patiemment interrogées par C. Denys pour qui les séries C et VIII B Parlement de Flandre des archives départementales du Nord furent aussi de sûrs viatiques. Si les Archives nationales se sont révélées d'un apport au total assez maigre, les archives de la Guerre à Vincennes, à cause du rôle important joué par l'armée dans la police des villes, ont apporté d'abondantes informations. Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles, comme les archives de l'État à Namur et à Mons, ont, en dépit d'évidentes béances documentaires, répondu aux questionnements inspirant la démarche scientifique de l'auteur. Il résulte de cette recherche un texte bien structuré qui d'un bout à l'autre, témoigne d'un très bon niveau d'écriture, mettant sans verbiage théorisant l'essentiel clairement en perspective. Tout en mettant à profit une abondante bibliographie ramenée ici à 130 titres, C. Denys livre les fruits d'une confrontation de la situation, des choix et de l'évolution des villes françaises de Lille, Douai et Valenciennes avec celles de Mons et de Namur sur le versant belge.

Après une introduction qui définit le projet scientifique et les concepts (police, sûreté, sécurité), l'œuvre est construite autour de trois axes essentiels : les acteurs de la sécurité, les objets et les domaines de la sécurité et enfin le rapport entre la sécurité et le cadre urbain. La première partie, la plus classique s'imposait d'elle-même. Quels sont les responsables de la police urbaine ? Qui gère la sécurité en ville ? La compétence des Magistrats en ce domaine est fortement et opportunément rappelée, ainsi que l'échec ô combien révélateur des tentatives d'introduction dans les villes de la France du Nord des lieutenants généraux de police. Dès ces premiers chapitres, se déroule le fil d'Ariane autour duquel s'articulent bien des développements, la présence massive de l'armée dans les villes frontalières a changé fondamentalement les données. Certes nulle part les grands échevins n'ont été dépossédés de la police, d'autant plus que les intendants français n'exercent qu'une surveillance lointaine et que les grandes cours de justice ne font que des incursions limitées dans le domaine policier. Il demeure que les autorités municipales doivent s'accommoder du renforcement des pouvoirs des commandants de province qui peuvent se prévaloir d'une logique d'efficacité face à une police communale aux effectifs restreints, en fait cantonnée pour l'essentiel dans des tâches de police de proximité. Surtout, la déposition progressive des milices bourgeoises et des compagnies sermentées de toute fonction policière va de pair avec le développement du rôle de l'armée de part et d'autre de la frontière. Il appert toutefois que sur le versant belge autrichien des Pays-Bas, l'évolution se dessine de façon moins radicale. Un des points forts de cette première partie, outre aussi l'étude très fouillée relative aux sergents de ville, est l'analyse des rapports entre soldats et citoyens. Pour C. Denys, l'image du soldat fauteur de désordre est pour le moins « une vision à nuancer ». La coupure entre la société civile et celle de soldats désormais encasernés et disciplinés permet la rencontre et l'établissement de liens dans la vie quotidienne, même si à plus long terme, la militarisation des polices civiles entraînait l'apparition d'une police externe à la population, en paralysant les mécanismes d'auto-défense individuelle ou communautaire.

La deuxième partie (p. 181-312) est relative aux « objets de la sécurité urbaine ». C. Denys, délaissant alors pour un temps le rôle croissant de l'armée dans les villes, dresse un panorama des divers domaines où la police municipale « conserve ses

droits dans la plénitude de son sens ancien d'administration de la ville » (p. 183). Il s'agit là d'un champ d'exploration extrêmement large qui combine passé et présent dans une dynamique d'adaptation permanente de pratiques traditionnelles à un esprit nouveau. On sait gré à l'auteur d'avoir interrogé les comptabilités urbaines et largement puisé dans le corpus des ordonnances et résolutions des échevinages (4293 textes à Lille, 9465 à Valenciennes, 3278 à Namur...). Par-delà le foisonnement des pourcentages d'une histoire qui ne renonce pas à être « sérielle », l'auteur recense les domaines d'application de la « police » qu'elle répartit en 22 éléments opportunément regroupés en six rubriques : la sécurité nocturne (horaires des cabarets ; éclairage personnel ; lanternes publiques) ; la sécurité des rues (jeux interdits, circulation, enseignes, animaux dangereux) ; précautions contre les incendies (poudre, incendies) ; sécurité et maintien de l'ordre des foules (procession, fêtes populaires, spectacle, sédition) ; mendiants et étrangers, divers (port d'armes et ordonnances diverses portant sur des sujets uniques (p. 192-194). Elle met bien en lumière le déplacement du centre de gravité d'une sécurité orientée vers le maintien de l'ordre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à une sécurité plus préoccupée de la vie quotidienne dans le second XVIII<sup>e</sup> siècle. La sécurité urbaine exige assurément de multiples interventions, il en résulte des pages dont le classicisme n'altère pas l'intérêt sur la lutte contre les incendies, les progrès de l'éclairage des rues, les jeux dangereux, la police des spectacles et l'engouement pour les ascensions aérostatiques à la fin de l'Ancien Régime. Plus inédits sont les passages sur la périlleuse cohabitation entre les hommes et les chiens, les dangers de la circulation attisés par le comportement à risques de maints cochers « chauffards ». On retiendra aussi l'étude (p. 287-295) des secours prodigués aux noyés dans une région amphibie aux villes parcourues de canaux où la noyade fait figure d'accident fréquent, presque toujours mortel. L'appréciation globale portée par l'auteur sur la sécurité est de tonalité optimiste :

« De ces modifications, réaménagements ou nouveautés, la ville sort probablement plus sûre à la fin de la période. La violence des hommes est mieux contenue, les occasions de contact dangereux dans la rue, à la sortie du cabaret, dans les fêtes ou au théâtre sont plus surveillées. Les conditions de vie s'améliorent aussi avec les précautions contre les épidémies, l'attention nouvelle portée aux enfants, les secours aux victimes d'inondations ou de noyades » (p. 310).

La troisième partie, sans doute la plus délicate à composer, scrute les relations entre le citadin et l'espace de la vie au miroir des sentiments de sécurité et d'insécurité. C. Denys distingue bien « trois niveaux d'espaces sécurisants », la maison, « l'espace primaire de sécurité », la rue et le quartier aux contours du reste plus ou moins précis, enfin l'enceinte des remparts et le contrôle qui s'exerce aux portes. Le chapitre relatif à la nouvelle perception de la ville par la cartographie et le développement d'une signalétique urbaine est de belle venue (p. 357-371), il contient assurément plus de confirmations que de conclusions radicalement nouvelles. Plus neuve est la réflexion sur les quadrillages policiers des villes afin de mieux assurer la sécurité.

Une nette différenciation se manifeste au demeurant entre les villes d'importance moyenne comme Valenciennes, Douai et Mons où les découpages traditionnels servent de trame aux quadrillages policiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et les grandes places de guerre comme Lille et Namur où se mettent en place des organisations territoriales militaires et policières plus rationnelles, mais étrangères aux usages. Quelles que soient les particularités du zoning urbain mis en place, l'essentiel demeure pendant

cet alourdissement de l'emprise militaire sur le territoire des villes. C'est dire que C. Denys reprend alors et porte à la plénitude de son expression le leitmotiv de sa thèse : l'espace urbain n'aurait pu être sécurisé sans le contrôle statique mis en place par les corps de garde et le contrôle dynamique assuré par le mouvement des patrouilles militaires (p. 390-402).

La conclusion générale de l'ouvrage (p. 405-415) permet à l'auteur de synthétiser son parcours de recherche et d'élargir hardiment les perspectives. Un modèle spécifique à la police française, explique C. Denys, se forme progressivement au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'identification du policier au militaire se traduit de nos jours par la difficulté à admettre une « police communautaire » à l'anglaise, issue de la volonté de collaboration de tous à la sécurité publique. La militarisation de la frontière entre la France et les Pays-Bas est telle que la différence des traditions gestionnaires de l'État royal centralisateur français et du gouvernement autrichien n'empêche pas les points communs d'être plus nombreux que les différences entre les pratiques sécuritaires des villes françaises et celles des cités belgo-autrichiennes. Quant aux risques encourus pour les libertés individuelles par un développement mal maîtrisé de la police, c'est peu dire qu'ils sont peu perçus : « La liberté reste une notion essentiellement collective » (p. 413). C'est là un trait bien en harmonie avec le modèle mental des « bonnes villes » que nous avons découvert dans notre thèse.

La même remarque vaut pour le paternalisme et le juridisme qui imprègnent l'ordre ancestral, organique et coutumier que cautionnent les grands échevinages. C. Denys incline à penser que l'autonomie des villes a souffert de la modernisation des structures et des conceptions de la police urbaine, sans qu'il y ait modification sensible du discours municipal de contrôle de la ville, sans même que l'emprise accrue du pouvoir central soit vraiment en cause. Le relatif désarroi des autorités face aux pratiques permettant de policer l'espace urbain révèle surtout l'inadéquation de l'échelle locale de traitement des problèmes. C'est une facette de ce qui nous était apparu comme la crise organique des « bonnes villes » après 1750. Ces difficultés, note C. Denys, sont un peu à l'image de la quasi-impuissance des gouvernements nationaux face aux mécanismes de l'économie mondialisée d'aujourd'hui. Est-il besoin d'ajouter que comme le rappelle D. Roche dans sa préface, la réflexion de C. Denys revêt « une actualité incontestable » dans nos sociétés tant préoccupées par les problèmes de sécurité ? En examinant avec tant d'à-propos la rencontre entre ville, police et sécurité, C. Denys a produit en tout cas une œuvre doctorale de poids appelée à occuper une place significative dans le paysage historiographique de la France du Nord et du Midi de la Belgique.

Philippe Guignet

Guy TASSIN, *Mariages, ménages au XVIII<sup>e</sup> siècle. Alliances et parentés à Haveluy*, Paris, L'Harmattan, 2001, 426 p. (préface de Françoise Héritier).

Haveluy est, faut-il le rappeler, un modeste village du Valenciennois qui enregistre une estimable croissance au XVIII<sup>e</sup> siècle en passant de 135 habitants en 1701 à 476 en 1800. Après avoir publié en 1996 la chronique d'Édouard Pierchon curé de ce village au XIX<sup>e</sup> siècle, G. Tassin a inscrit sa recherche au long cours dans une série d'ouvrages convergents à forte tonalité démographique et anthropologique, en 1997, *Anthroponymie et changement dans une société villageoise. Les noms de personne à Haveluy* ; en 1998, *Avoir des enfants au XVIII<sup>e</sup> siècle à Haveluy* ; derechef en 1998

*Vieillir et mourir au XVIII<sup>e</sup> siècle. Longévité et vie sociale à Haveluy.* En 2001, Guy Tassin clôt par conséquent ce cycle avec l'étude des dispositifs d'alliance et de parenté. Il est assurément bien peu de villages de l'ancienne France qui aient bénéficié de travaux d'une telle densité, qui vont bien au-delà des monographies classiques de démographie historique.

On retrouve dans ce volume la « manière » de Guy Tassin qui laboure en tous sens le terroir qu'il a choisi pour cadre de ses investigations en ne laissant rien échapper de la moindre information collectée en croisant les questionnements avec une peu commune inventivité méthodologique. Françoise Héritier, qui à l'instar de Pierre Pierrard, d'André Burguière, de Michel Vovelle et du signataire chaleureux préfaciers des précédents volumes, s'attache à donner la note juste dès les premières pages, le dit sans détour en synthétisant quelques-unes des trouvailles de l'auteur :

« Les filles enceintes au mariage le sont de 5 mois à 22 ans, de 3 à 4 mois à 24 et de moins de 3 mois à 27... ; le mariage déclenché par la mort du père intervient dans les trois mois chez les manouvriers ; ... moins on a de frères, plus on a d'enfants, manière d'imposer la survie du groupe agnatique ; on évite pour se marier le mois de septembre, la pleine ou la nouvelle lune et on préfère les jours dont la quantième est 3 ou un multiple de 3... ; les individus nés en mai demeurent deux fois et demi plus souvent que les autres des célibataires définitifs... ».

Nous pourrions ajouter bien d'autres traits : « Les femmes meurent plus souvent le samedi pour elles jour de surcroît de travail, alors que les hommes meurent plutôt le lundi, souvent jour de repos pour eux » (p. 384) ou encore

« Il est remarquable que les filles ayant reçu de nouveaux noms de baptême en 1761-1768 se marient nettement plus jeunes qu'en moyenne, à 26 ans. Pour ces filles, l'ambiance familiale, marquée par la tendance à l'innovation, suppose aussi une autre attitude en matière de stratégie matrimoniale » (p. 73-74).

Naturellement, de rigoureux statisticiens ne manqueront pas de s'interroger sur le nombre de cas concernés et la part d'aléas que comporte une réflexion fondée sur des cohortes restreintes... Il faut cependant bien convenir qu'il n'est guère d'ouvrages qui aient poussé aussi loin l'interprétation possible de données ayant échappé jusqu'alors aux commentateurs. C'est dire qu'il faut lire à petites goulées les dix chapitres du livre pour en retenir les hypothèses explicatives à tester sur d'autres terrains.

Guy Tassin qui intervient sous forme de conférences à l'EHESS est à l'évidence très au fait des diverses théories anthropologiques en vigueur sur les alliances et les systèmes de parenté. Il évite certes d'y faire trop explicitement référence. F. Héritier est cependant fondée à souligner que G. Tassin a le mérite de révéler que dans les familles modestes également se manifeste « le jeu de l'alliance par alternance entre lignes agnatiques » qui pour Gérard Delille est la formule fondamentale en Europe dans les « sociétés au fonctionnement endogame en dépit des lois canoniques d'empêchements matrimoniaux (p. VII)... Même si, comme pour les précédents volumes, il est singulier que G. Tassin ait résolu de ne fournir aucune bibliographie classée en fin de volume, il y a donc beaucoup à découvrir au fil d'une lecture continue et attentive, sinon, pour les lecteurs pressés, d'un butinage plus volage.

Philippe Guignet

Marie-Laure LEGAY, *Robespierre et le pouvoir provincial. Dénonciation et émancipation politique*, Arras, Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 2002, 111 p., préface du professeur Jean-Pierre Jessenne.

Au début de 1789 est publié un factum anonyme *À la nation artésienne* : Marie-Laure Legay, qui a retenu sa seconde version, plus longue, l'attribue à Robespierre, suivie en cela par le professeur Jessenne. Celui-ci voit dans ce libelle engagé l'expression d'une « conviction forte », l'indice d'un « sens tactique » assuré et déjà « l'ample vision du législateur ». Celle-là un « acte personnel d'émancipation politique et un réquisitoire définitif contre un régime abhorré » d'un homme politique déjà « français ».

Au centre du pamphlet se trouve le thème de la non-représentativité des États d'Artois (non élus, dont les membres ne représentent qu'eux-mêmes) qui expliquerait leur politique contraire aux intérêts de la province et des artésiens (complicité avec les ministres, atteintes aux privilèges, inaction en matière économique et sociale, injustices graves, décisions « intéressées », centralisation opérée à leur profit, libre-champ laissé au fisc royal, etc.). Le tout s'accompagne d'attaques personnelles transparentes.

Or Robespierre, qui s'inspire très largement de deux publications contemporaines, connaît mal les institutions qu'il dénigre. M.-L. Legay le souligne dans l'introduction et, dans les notes, prend plusieurs fois en faute l'avocat, sur des points importants (p. 59-64 et 70-74, par exemple).

Mais le souci premier de Robespierre est ailleurs, et on ne peut qu'approuver quatre des cinq jugements cités. Une analyse rapide du vocabulaire, sans originalité d'ailleurs, montre qu'il s'agit de mobiliser contre la fiscalité (au moins 10 qualificatifs de pure humeur et négatifs) et la politique royales (réduite aux « abus » ministériels, 3 qualificatifs au moins), et contre les États artésiens (c'est un déluge d'*exempla* orientés). Une autre étude du vocabulaire et des six premières pages de l'édition critique montre qu'il s'agit de conforter une analyse sortie tout droit des *Lumières* : en termes de fréquence les expressions et mots-clés, avec leurs antonymes, sont Peuple/Peuples (une seule « nation artésienne », sauf erreur); liberté; justice-équité/injustice-iniquité. Dans cette optique l'éloge du système électif libre, c'est-à-dire du système représentatif si les mots ont un sens, naïvement paré de toutes les vertus, s'inscrit logiquement.

On peut donc s'interroger sur l'ampleur de la vision robespierriste à cet instant où le destin ne l'a pas encore saisi : on est loin de la démocratie qui imprègne l'esprit de la constitution de l'an I. L'avocat idéologue, qui ne veut voir dans les États artésiens qu'une expression du Mal absolu (symbole de l'état général du royaume ?), ne sent pas que le partage administratif qui s'est peu à peu imposé de manière confuse, inégale, fragile dans les pays d'États, peut être un remède au « despotisme » et ne condamne pas à la domination éternelle des privilégiés (p. 32, 33, 36). Pas plus qu'aucun de ses contemporains d'ailleurs. Peut-être a-t-il déjà rompu inconsciemment avec l'État royal. Le Robespierre de l'hiver 1789 donne l'impression de balancer entre une hostilité déclarée au renforcement de l'État central et la référence aux « grands principes de l'intérêt national ». On sait de quelle montée en puissance de l'État va accoucher la Révolution, dès 1791.

Pour rendre compréhensible l'arrière-plan du libelle, M.-L. Legay, utilisant la grande connaissance de la politique artésienne que lui a procurée sa thèse, l'a fait précéder d'une savante introduction de 50 pages. On regrettera qu'une présentation serrée et chiffrée de l'ensemble de la politique financière des États, qui lui était aisée, n'y figure pas : les notes infrapaginales donnent des informations, importantes mais partielles. Au passage relevons une faiblesse de l'édition : la pagination de l'original n'est pas indiquée dans le corps du texte ; or, bon nombre de notes renvoient à cette seule pagination.

Le contexte, c'est une dérive de longue durée, au profit d'une noblesse qui se ferme de plus en plus, contre un tiers état réduit à la portion congrue de la représentation de dix villes, en fait désignée par les États, c'est-à-dire par la noblesse qui y domine. Au profit aussi d'un exécutif permanent disposant des extraordinaires compétences reconnues (récemment pour beaucoup) aux États d'Artois ou subrepticement étendues par leurs membres (p. 25-28). On se demandera si Robespierre a bien compris tout ce qui était en cause derrière les abus judiciaires qu'il dénonce à la manière des cours souveraines : ils s'inscrivent en effet dans le développement logique de la juridiction administrative (déjà sensible dans les activités du conseil royal et des Intendants de province), qui aboutira sous le Consulat.

Le contexte c'est la soif du pouvoir chez les « notables » (on a envie d'écrire : les « capacités ») exclus de la vie politique provinciale ou française. Elle conduit à rejeter l'idée de co-État sous-jacente au réveil provincialiste des années quatre-vingts, avec les encouragements d'une monarchie aveuglée et coutumièrement oublieuse de ses engagements solennels. C'est, depuis janvier 1789, l'offensive persévérante, finalement couronnée de succès, des adversaires des États pour éliminer les hommes en place, d'abord à Arras, ensuite dans l'assemblée des trois Ordres de la province.

Le contexte c'est encore la montée en puissance d'une vision purement idéologique des institutions et de la politique (p. 44-46) : c'est ce « droit des gens », qui n'a rien à voir avec le droit public positif. Son invocation est la seule voie possible pour contester au fond le système politique : les réflexions de Robespierre sur l'*inconstitutionnalité* des États ou sur la négation des prétendues pratiques gauloises ou autres, à l'époque courantes, n'ont guère de solidité, c'est le moins que l'on puisse dire. Tandis que la référence à un droit public universel de pure invention permet toutes les libertés vis-à-vis de la réalité.

Le contexte, enfin, ce sont les inimitiés personnelles (p. 31, 33, 39), les jalousies (p. 32-33).

À l'orée de 1789 la vision de l'organisation des pouvoirs publics chez Robespierre n'est pas encore nette. Rien n'annonce la future république jacobine chez un homme qui semble pouvoir s'accommoder des institutions existantes, pourvu qu'elles soient « régénérées » par la liberté, par la participation de tous au choix des dirigeants provinciaux, ce qui sous-entend évidemment une procédure identique à l'échelle du royaume. On sait que les événements pousseront le conventionnel dans d'autres directions, qu'il a peut-être tenté d'oublier dans le rêve démocratique de la constitution de l'an I.

La publication de cette œuvre de jeunesse (politique) du révolutionnaire le plus fascinant, même s'il n'est ni le plus attachant ni peut-être même le plus important,

s'imposait donc. Elle éclaire les débuts d'un itinéraire tragique mais aussi sur les raisons de l'inaboutissement du débat ouvert par les initiatives des Contrôleurs généraux des finances depuis les années 1760, par les remontrances des parlements, par l'évolution des grands États provinciaux, y compris ceux de l'Artois pour lesquels on ne peut accepter la vision réductrice de Robespierre, même si elle est correcte sur la question de leur représentativité.

François-Xavier Emmanuelli

René GREVET, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et professionnalisation de la culture scolaire*, Lille, Presses du Septentrion, Histoire, 2001.

Lors de sa soutenance d'habilitation en 1998, René Grevet soumettait deux ensembles de travaux distincts dont une étude de 600 pages intitulée *L'enseignement élémentaire dans le contexte éducatif français 1685-1835*. C'est une partie de ce copieux mémoire qu'il livre au lecteur sous le titre suggestif *L'avènement de l'École contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et professionnalisation de la culture scolaire*. L'ouvrage comprend deux grandes parties. La première sous le titre *L'affirmation de la tutelle étatique 1789-1835*, traite du rôle de l'État dans la création de l'école contemporaine. L'auteur analyse d'abord les débats et les textes législatifs qui scandent les années 1789-1815. Il envisage ensuite la question de la liberté de l'enseignement face à la volonté de monopole de l'État dans les années 1815-1835. Cette première partie se termine avec un chapitre décrivant la montée en puissance de l'État administrateur et payeur de 1802 à 1835. La seconde partie du livre, *La naissance de l'École contemporaine*, est consacrée aux réalisations venant justifier le titre choisi. C'est, il faut le souligner, l'enseignement primaire qui retient surtout l'attention de l'auteur (4 chapitres sur les 6 de cette seconde partie). Sont successivement analysés la naissance de l'administration de cet ordre d'enseignement, sa lente mais incontestable affirmation qui se lit dans la croissance du réseau des écoles et nombre d'enfants scolarisés, le début de la professionnalisation du corps des instituteurs et des institutrices, la recherche de l'efficacité pédagogique et enfin les résultats de cette politique en terme d'alphabetisation. Les enseignements supérieur, secondaire et intermédiaire font ensuite l'objet d'un chapitre. Le dernier chapitre aborde la question de la perception de l'école par la société du temps qui voit s'affronter deux courants, l'un progressiste, l'autre conservateur, aux origines de la spécificité française : le dualisme scolaire.

D'entrée de jeu, le lecteur, quelque peu informé des travaux consacrés à l'histoire de l'éducation pendant cette période, peut se demander si l'ouvrage de René Grevet ne fait pas double emploi avec celui publié en 1959 par Maurice Gontard sous le titre *L'enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot (1789-1833)*, d'autant que comme son prédécesseur dans ce chantier, mais sans doute avec plus de fermeté, comme en témoignent les analyses sur le rôle de l'État, dans l'organisation de l'administration et le financement de l'enseignement primaire, l'auteur voit l'avènement de l'école contemporaine bien avant le temps de Jules Ferry. Que le lecteur se rassure ! Le livre de René Grevet se démarque considérablement de celui de M. Gontard dont la lecture reste cependant fort utile.

La profonde connaissance que R. Grevet a de la sous série F<sup>17</sup> des Archives nationales, mais aussi des archives départementales (en particulier de celles du Pas-de-

Calais) et communales, ses qualités de pédagogue l'incitent à illustrer son propos et sa démonstration d'un corpus de documents qui rend fort attrayante la lecture de l'ouvrage. Tableaux synthétisant les grands textes législatifs et mettant en lumière les principaux aspects des textes officiels et réglementaires, longues citations de textes parfois connus, mais le plus souvent, dénichés dans les cartons d'archives, données statistiques sur le développement du réseau des écoles, sur l'alphabétisation, sur les budgets de l'Instruction publique sont fort précieux même si parfois on peut estimer que l'auteur procède à des généralisations hâtives à partir d'un seul document (cf. ce qui est dit des institutrices républicaines, p. 195, de l'enseignement de l'histoire, p. 291). Saluons aussi l'effort cartographique avec des cartes sur la densité des écoles en 1834, de la population scolarisée en 1832, des écoles libres en 1832, de l'alphabétisation.

L'ouvrage de M. Gontard se terminait avec le vote de la loi Guizot (1833). R. Grevet prolonge son étude jusqu'en 1835 dont il fait le moment significatif de la naissance de l'École contemporaine. Ce choix nous semble bien plus pertinent car, cette année 1835 voit la création du corps de l'inspection primaire et surtout l'adoption du premier grand budget de l'Instruction publique soumis au contrôle législatif. La barre symbolique de 1 % de la part de l'Instruction publique dans le budget de l'État est alors dépassée pour arriver à 1,2 % des dépenses totales. L'école primaire qui a bénéficié largement de cette manne étatique est bien devenue au terme de la période étudiée une priorité pour l'État.

Une autre originalité de l'ouvrage de R. Grevet par rapport à celui de Gontard réside dans les développements qu'il consacre à la mutation du corps enseignant primaire et à la progression de l'alphabétisation tout au long de la période. Exemples à l'appui, il montre comment les instituteurs et les institutrices (ils sont respectivement 33 000 et 10 à 12 000 en 1835) deviennent un corps de fonctionnaires dont l'État souhaite le développement avec la création des écoles normales encore réservées aux seuls garçons. À propos de l'alphabétisation, l'A. après avoir rappelé, chose bien connue maintenant, que le bilan de la Révolution avait été jugé de façon bien trop négative, montre une tendance à la progression sous la Restauration et dans les premières années de la monarchie de Juillet. Mais, prudent, il appelle à de nouvelles enquêtes sur cette période encore mal connue en matière d'alphabétisation.

Dans sa démonstration de la naissance de l'École contemporaine, René Grevet prend en compte l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement intermédiaire. Nous sommes d'accord avec lui pour reconnaître que la question du développement d'un enseignement intermédiaire pour lequel il cite l'exemple du collège de Gray alors que celui de Mulhouse étudié par Raymond Oberlé nous semble beaucoup plus pertinent, agite les esprits et correspond à une volonté de modernisation et de diversification de l'offre d'enseignement entre le niveau primaire et le niveau secondaire. Mais convoquer l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire pour parler de l'avènement de l'École contemporaine ne correspond guère à la réalité. Certes, il y a les écoles centrales (10 pages sur les 34 pages de ce chapitre). Mais on sait qu'elles ont duré peu de temps et que le régime consulaire entreprend, dès son avènement, de faire cesser cette expérience. On sait aussi que les applications des écoles centrales ont été bien limitées en raison surtout de l'inadaptation d'un corps enseignant habitué au cursus et à l'humanisme traditionnels, en raison aussi de l'attitude des élites qui font difficilement une place longtemps seconde

aux disciplines scientifiques et techniques. Au terme de la période étudiée, en dépit d'une multitude de circulaires, d'arrêtés, de décrets et de plans d'études, l'enseignement secondaire a peu changé par rapport à ce qu'il était sous l'Ancien Régime. Quant à l'enseignement supérieur, il est encore à l'état embryonnaire avec 6 facultés des lettres, 7 facultés des sciences, 9 facultés de droit et trois facultés de médecine en 1830. Pour faire des enseignements supérieur et secondaire des éléments représentatifs de l'École contemporaine, il faut attendre le Second Empire et surtout la Troisième République.

S'il n'était pas possible de donner dans la bibliographie une liste exhaustive des ouvrages publiés sur le sujet, on peut cependant regretter, surtout pour les étudiants qui partiront de l'ouvrage pour d'éventuels travaux, l'absence de quelques auteurs incontournables : Jacquet-Francillon, M.-M. Compère, J.-P. Briand et J.-M. Chapoulie, G. Caplat, M. Launay.

Ces remarques n'enlèvent rien à l'intérêt du livre de R. Grevet. On ne pourra plus aborder la question de la naissance de l'École contemporaine, au moins pour ce qui est de l'enseignement primaire dans les années 1789-1835, sans se reporter à son ouvrage.

Philippe Marchand

Jean-Noël LUC (sous la direction de), *Gendarmerie, État et Société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque organisé les 10 et 11 mars par le Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Universités de Paris I et de Paris IV-UMR CNRS) avec le concours du Service historique de la Gendarmerie nationale, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.

Force militaire par son statut, son recrutement et son esprit, investie d'une ambitieuse mission, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, la gendarmerie est une grande oubliée de l'historiographie. Sa place originale dans l'appareil d'État et sa présence sur tout le territoire en font pourtant un sujet d'étude privilégié au point de rencontre de l'histoire nationale et locale et au carrefour de l'histoire politique, militaire, sociale et culturelle. Comment expliquer ce retard alors que l'histoire militaire a connu un développement considérable, que l'histoire de l'État et de l'administration s'est profondément renouvelée, que l'histoire de la police et l'histoire de la justice ont considérablement progressé ? Il est vrai que, dans les années soixante-dix, les problématiques historiques du moment n'incitaient guère à des recherches sur la gendarmerie. Dans les années quatre-vingts, la remise en cause des modèles historiographiques jusque-là invoqués ne donne pas lieu à des recherches sur la gendarmerie. Faut-il voir dans cette indifférence une allergie des intellectuels à l'égard d'un corps censé incarner la violence de l'État, les valeurs militaires ? Ou bien faut-il incriminer l'absence de bibliographie de référence, d'instruments de travail et d'interlocuteurs officiels ? Aussi l'histoire de la gendarmerie a-t-elle pendant longtemps fait l'objet de travaux ponctuels menés par des membres de la maison, par des historiens anglo-saxons (Clive Emsley, Terry W. Strieter qui consacrent des études spécifiques à l'histoire surtout politiques de la gendarmerie) et par quelques rares universitaires.

À partir de 1995, la situation change. Deux facteurs contribuent à lever « le voile de l'oubli » qui masquait l'histoire de la gendarmerie. D'une part est créé cette année-là le Service historique de la Gendarmerie nationale qui multiplie les initia-

tives de nature à encourager les chercheurs tentés par ce chantier. D'autre part, à l'initiative de Jean-Noël Luc, l'université de Paris IV-Sorbonne ouvre en 1999 le premier séminaire consacré à l'histoire globale de cette arme. Le succès est immédiat auprès des étudiants. Pour quelles raisons ? En mars 2000, un grand colloque organisé par le Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle avec le concours du Service historique de la Gendarmerie réunit une cinquantaine de participants parmi lesquels on remarque à côté des chercheurs déjà confirmés de nombreux doctorants, un étudiant en DEA et un autre en maîtrise, gage d'espoir pour le développement de ce chantier. Édités par Jean-Noël Luc, en voici les actes<sup>1</sup>.

Les cinq parties du volume sont précédées d'introductions de J.-N. Luc, véritables synthèses, replaçant dans un tableau d'ensemble les différentes communications (28 au total), « succession de travellings, de coups de projecteurs et de clichés microscopiques ».

La première partie, « Le bras armé de l'État », plante le décor en retraçant au fil des textes organiques l'histoire de l'institution dont il faut souligner la continuité avec la maréchaussée d'Ancien Régime (communication de Jacques Lorgnier). En réorganisant la maréchaussée sous le titre de gendarmerie nationale et en la plaçant dans les attributions du ministère de la Guerre pour le matériel et la discipline, dans celles du ministère de la Police pour le maintien de l'ordre et dans celles du ministère de la Justice pour l'exercice de la police judiciaire, la Révolution pose les textes fondateurs avec en particulier la loi organique de 1798 (communication de Bertrand Gainot). Sous la Restauration, l'ordonnance de 1820 propose un règlement complet du service, développe les missions de l'arme et réaffirme son caractère militaire, même si la tutelle en est encore partagée entre les ministères de la Guerre, de l'Intérieur, de la Justice et de la Marine. Le Second Empire est un autre moment clé de l'organisation de la gendarmerie. En effet, avec le décret du 1<sup>er</sup> mars 1854, si la gendarmerie continue de dépendre de quatre ministères, la primauté du ministère de la Guerre est solidement amplifiée. Autre particularité de ce décret : sa vocation didactique qui conduit ses concepteurs à rassembler dans un texte fortement structuré l'intégralité des consignes relatives à l'organisation et au service du corps. Toute la pratique et l'éthique du métier de gendarme sont désormais codifiés dans un même règlement dont les membres du corps sont invités à prendre connaissance. Enfin sous la Troisième République, le décret du 20 mai 1903 conforte la militarisation de la gendarmerie à un moment où des juristes, des parlementaires et des journalistes, et ce n'est pas la première fois, réclament de la placer sous la tutelle des seuls ministères de l'Intérieur et de la Justice (communications de Xavier Borda et de Jean-Marie Berlière).

En filigrane de ces textes réglementaires, des consignes sans cesse répétées, de la délimitation toujours plus minutieuse des attributions de chaque ministère, de la répétition des interdits, l'historien perçoit les tensions, les querelles d'attributions, auxquelles donne lieu cette gestion plurielle du corps. On a là autant de révélateurs des enjeux de pouvoir au sommet de la pyramide (communication d'Aurélien Lignereux sur les rapports tendus entre Moncey, inspecteur général de la gendarme-

1. — J.-N. LUC est également l'éditeur de *La gendarmerie de la Révolution à l'entre-deux-guerres, Revue de la gendarmerie nationale*, Hors-série, novembre 2000, 156 p.

rie, et Fouché, ministre général de la Police) et plus encore à sa base (communication de Fabien Gaveau mettant en lumière la relation ambiguë entre gendarmerie et gardes champêtres dans la France rurale de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), là où peut s'observer « le procès de construction de l'État au ras du sol ». L'historien doit cependant scruter ces textes en prenant garde de ne pas réduire les rivalités autour du contrôle de la gendarmerie aux seuls antagonismes séculaires entre des pouvoirs centraux et périphériques ou entre des administrations concurrentes. De la tutelle qui s'exerce sur la gendarmerie et du statut qui en résulte dépend en partie le rôle privilégié de cette arme.

Combien de gendarmes et selon quelles logiques sont-ils répartis sur le territoire ? C'est à ces deux questions que veut répondre la seconde partie, « Gendarmes des champs, gendarmes des villes, gendarmes des camps ». En dépit de l'imperfection des chiffres disponibles, on peut estimer qu'entre 1791 et 1914, la gendarmerie départementale voit son réseau multiplié par cinq et son personnel par six. Les périodes fastes de cette croissance sont la Seconde République conservatrice, l'Empire autoritaire naissant et la période de « l'ordre moral ». Organisée en brigades à pied et en brigades à cheval regroupées en légions, la gendarmerie départementale s'inscrit dans le cadre cantonal qui sert de base aux justices de paix, à la garde nationale, aux consultations électorales et au recrutement des soldats. Chronologie et choix de l'échelle cantonale pour l'organisation du réseau de la gendarmerie départementale montrent que la croissance des effectifs de la gendarmerie correspond davantage à des choix politiques qu'à des contraintes démographiques. Il s'agit d'une part d'assurer une réelle visibilité de l'État sur le territoire national et une capacité d'intervention rapide, d'autre part de répondre à la pression des notables, de certains préfets et d'une partie de la population partageant la même « obsession : l'ordre. (communications de Jean-Pierre Jourdan qui étudie le développement du réseau des brigades de gendarmerie au niveau d'une région, le Sud-Ouest et d'Hubert Heyriès mettant en évidence le rôle dévolu à la gendarmerie dans la politique d'intégration au territoire national de la Savoie annexée).

L'image classique des gendarmes « sillonnant les routes, les bourgs, les chemins de traverse et les hameaux » pour assurer le maintien de l'ordre dans les campagnes, et l'illustration de la page de couverture est significative à cet égard, ne doit pas dissimuler que l'action de la gendarmerie s'inscrit dans d'autres espaces. Ses fondateurs n'ont pas voulu que son action s'arrête aux portes des villes. Sans doute, la politique d'équipement prioritaire des campagnes a pu jouer contre la création de brigades urbaines. Mais les gendarmes sont bien présents dans les villes jusque dans Paris où la gendarmerie, d'abord royale puis républicaine à la fin du siècle, assure la sécurité du gouvernement et la police des tribunaux.

Ayant conservé dans ses missions la police des gens de guerre, la gendarmerie est aussi présente sur tous les théâtres d'opérations militaires et intervient même en tant qu'unité combattante (communications de Nicole Gotteri sur le rôle de la gendarmerie dans la collecte du renseignement en Espagne de 1810 à 1813 et d'André-Paul Comor sur les missions de la gendarmerie en Algérie de la conquête à la colonisation).

« Veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois » telles sont les missions de la gendarmerie. Incarnation de la loi dans les petites villes, les villages et sur les routes, la gendarmerie participe à la construction de

l'État. Et c'est à juste titre que Jean-Noël Luc peut écrire qu'aux côtés de l'administration civile, de la magistrature, de l'école et de l'armée, la gendarmerie a largement contribué à l'intégration nationale des provinces et à la normalisation des comportements.

Ceci posé, il n'est guère facile d'écrire l'histoire des missions de la gendarmerie : collecte du renseignement politique (communication de Pierre Karila-Cohen), police de la chasse (Christian Estève), petite police judiciaire (Jean-François Tanguy), répression du vagabondage (Jean-François Wagniard) et contrôle des nomades (Henriette Asséo) sont bien connus. Mais, il en est beaucoup d'autres. Si les textes réglementaires offrent une première grille de lecture, il importe pour les saisir de façon exhaustive de déplacer le regard vers le travail quotidien de ses membres et donc de multiplier les monographies pour apprécier avec toutes les nuances chronologiques et géographiques les activités réelles du gendarme, l'intérêt ou le caractère routinier du métier.

Cette troisième partie des actes du colloque pose le problème de l'acceptation du pandore par les populations. La France a connu ce que les historiens du social et du politique avaient déjà relevé, une véritable « gendarmophobie » qui s'est manifestée dans trois types de contexte : l'opposition des communautés rurales, l'agitation populaire urbaine et la contestation politique. Au cours du siècle, Jean-Noël Luc peut discerner un recul progressif de cette attitude faisant place progressivement à une acceptation du pandore. Si le gendarme reste l'incarnation de l'autorité de l'État, les populations, ou au moins une partie, apprennent à reconnaître son indulgence, son rôle dans la lutte contre l'insécurité et sa fonction d'assistance (communications de Marielle Python-Bernicot et de Corinne Marache).

Tout en s'attachant à l'histoire de l'organisation et des missions de la gendarmerie, le colloque a consacré une partie de ses travaux à la sociologie du corps qui fait l'objet de la quatrième partie du volume, « Le gendarme, *Un soldat qui a pris racine* » ? Comme le souligne Jean-Noël Luc, « donner une identité à ces militaires est une nécessité pour l'histoire de l'arme, et particulièrement pour celle de son action, de son image et de son personnel ». D'autres champs historiques pourront tirer profit de cette sociologie. C'est ainsi que « l'étude des filières d'ascension sociale disposera d'une nouvelle population de référence pour apprécier les effets de l'entrée dans la fonction publique, en général, et dans la carrière militaire en particulier ». Les sources ne manquent pas. Des chantiers ont déjà été ouverts, d'autres, très prometteurs, comme le montrent les quatre communications ici réunies (communications de Pierre Levêque, Arnaud-Dominique Houte, Cyril Cartayrade et Jean-Louis Lenhof) sont en cours.

Si on se réfère aux critères qui décident de l'admission dans l'arme, le gendarme est un soldat rengagé, en congé, après un service minimum ou en activité. Cette expérience militaire que confirme un certificat de bonne conduite est une garantie de sa maîtrise de l'emploi des armes et de son sens de la discipline. L'aspirant gendarme doit être âgé d'au moins 25 ans et au plus de 40 ans (puis 35 ans). Le gendarme devant faire impression, on ne recrute pas au-dessous d'1,73 m, puis 1,70 m. Le gendarme appelé à remplir des procès-verbaux doit savoir lire et écrire. Mais qu'en est-il exactement du niveau d'instruction des gendarmes ? Des recherches complémentaires s'imposent. Enfin le gendarme doit financer son équipement ce qui représente un investissement important.

La géographie du recrutement montre que le Nord et l'Est de la France sont le premier vivier de l'arme marquée par une forte sédentarisation de ses effectifs. En entrant dans la gendarmerie, on évite les pérégrinations de la vie de garnison pour mener une vie conjugale plus facile, pour se rapprocher de sa famille ou de celle de son épouse.

Préposé à la surveillance des campagnes, le gendarme en est-il issu ? Les statistiques sont affirmatives sur ce point mettant en évidence l'origine rurale — mais il ne faut pas oublier que 75 % de la population française réside encore à la campagne — et ce qui est beaucoup plus intéressant, l'origine agricole des gendarmes. Ce recrutement d'un personnel familier de la campagne procède-t-il d'une volonté de voir s'instaurer des liens de proximité avec les administrés ? Est-il le reflet d'un désintéret des citoyens pour la gendarmerie ?

Peut-on alors parler d'enracinement du gendarme ? Il n'y a qu'un pas que les auteurs ne franchissent pas en retenant deux visages du gendarme : d'une part, le soldat-paysan enraciné dans son terroir, de l'autre le soldat isolé au milieu des populations rurales où il ne fait que passer avant de se fixer. Cette dernière situation était sans doute fréquente chez les débutants.

La gendarmerie a-t-elle été une filière de promotion sociale ? Est-elle le choix du pauvre ? est-elle le corps dans lequel on entre par commodité, un peu par hasard et non par vocation ? Est-elle une arme peu prestigieuse mais faite pour séduire les tempéraments sédentaires et les ambitions limitées ? Autant de questions qui appellent de nouvelles enquêtes en particulier sur l'évolution de la solde au cours du siècle après les diverses retenues légales, sur l'évolution des appointements complémentaires. Il faut aussi pour établir un premier bilan social d'une carrière dans la gendarmerie connaître les emplois éventuels lors de la retraite et l'ensemble des ressources (l'apport des épouses au mariage, les héritages par exemple).

La gendarmerie n'est pas restée, comme le montre la cinquième et dernière partie de l'ouvrage, « La gendarmerie en Europe. L'exportation du modèle français », une spécificité française. En 1982, il existe dans le monde une quarantaine de gendarmeries ou de forces assimilées issues de l'arme française. Cette diffusion du modèle français se fait surtout entre la Révolution et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord dans les pays annexés à la faveur des guerres révolutionnaires et impériales et dans les États satellites où la plupart du temps elles survivent à la chute de l'Empire. Au cours des deux décennies qui suivent, de nouveaux États tels l'empire russe, la monarchie des Habsbourg et l'Espagne se dotent de gendarmeries.

La diffusion de la gendarmerie en Europe étudiée à travers les cas piémontais (Michael Broers), italien (Jonathan Dunnage), hollandais (Cyrille Fijnaut), espagnol (Jean-Paul Le Flem, Maximiliano Lasén Paz) et belge (Axel Tixhon) pose deux questions. Pourquoi une institution réorganisée sous la Révolution française est-elle transplantée dans d'autres pays ? À cela deux réponses. En premier lieu, la gendarmerie constitue dans les pays conquis une force d'occupation annexe. En second lieu, elle est un rouage essentiel du nouveau système juridique et administratif exporté par la Révolution et l'Empire dans les pays conquis et satellites. Pourquoi leur maintien et leur développement après 1815 ? La gendarmerie est manifestement un précieux instrument du maintien de l'ordre dans des sociétés déstabilisées. En même temps, elle contribue au renforcement du pouvoir central et à l'intégration nationale des

populations. La diffusion de la gendarmerie dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle est donc bien « une étape essentielle dans la croissance de la puissance publique et l'institutionnalisation de la coercition légale ».

Cinq regards croisés (Clive Emsley, lieutenant-colonel Frédéric Guelton, Jean-Pierre Chaline, général Georges Philippot et Alain Corbin) sur la gendarmerie au XIX<sup>e</sup> siècle sont autant de conclusions à ce volume. Elles soulèvent un certain nombre d'hypothèses et ouvrent surtout de nombreuses pistes de recherche.

Plusieurs organigrammes de la gendarmerie à différents moments du siècle et une chronologie « sommaire » de l'histoire institutionnelle de la gendarmerie constituent de précieuses annexes. Il faut aussi mentionner l'abondante bibliographie dressée par Jean-Noël Luc et les différents intervenants.

Les actes de ce colloque sont doublement précieux. Bilan des recherches en cours, ils susciteront l'ouverture de nouveaux chantiers. L'histoire de la gendarmerie ne sera plus la grande absente de l'historiographie française. Mais au-delà de l'histoire de la gendarmerie, ce volume présente un autre intérêt, et non des moindres. Il offre à l'historien de l'État, à l'historien du social un flot d'informations et d'utiles éléments de réflexion.

Philippe Marchand

Diana COOPER-RICHET, *Le peuple de la nuit. Mines et mineurs en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Perrin, coll. « Terre d'histoire », 2002, 441 p., ill.

Ce dense et bel ouvrage peut s'aborder de plusieurs manières. Il s'agit d'abord d'une mise au point, souvent fort érudite, sur le monde de la mine en France à l'époque contemporaine qui, par son gros appareil de notes, ses nombreuses références bibliographiques, représente un très utile instrument de travail. Il s'agit aussi d'un long récit qui décrit les principaux traits d'une « civilisation disparue ou en train de sombrer ». L'épopée minière y est relatée sur un ton chaleureux, où perce souvent une émotion retenue. Diana Cooper-Richet, l'une des meilleures spécialistes du syndicalisme des mineurs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi des régimes de protection sociale, de la sociabilité en pays minier, des rapports entre mine et littérature, se fait ici, avec talent, écrivain. Nul doute que son ouvrage, qui mérite à de nombreux titres la reconnaissance des historiens, rencontre aussi un large succès auprès de ce qu'il est convenu d'appeler le « grand public ».

La perspective adoptée est à la fois thématique et chronologique. La première partie est consacrée aux grandes composantes du monde des mineurs : sont successivement exposées sa composition par âges, sexes, nationalités, ses conditions de travail et de rémunération, au jour comme au fond, sa vie quotidienne, sa sociabilité, enfin l'image que s'en font « les autres », notamment les essayistes et les romanciers, avant et après Zola, ainsi que celle qu'il véhicule de lui-même, à travers la littérature des mineurs-écrivains et d'autres formes de création artistique.

Puis une deuxième partie retrace les grandes étapes de la lutte des mineurs pour l'obtention de meilleures conditions de travail, d'une protection sociale organisée et, plus largement, pour se voir reconnaître la place éminente qu'ils occupent dans la communauté nationale. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, lors d'épisodes comme l'émeute des 4 sous à Anzin en 1833 (étudiée naguère par Philippe, et non « Paul » Guignet,

dans cette même revue — c'est l'une des rares coquilles que comporte le livre), les mineurs témoignent d'une combativité qui perdurera jusqu'à la fin de l'exploitation charbonnière, comme le montre la grève des mineurs marocains du Nord-Pas-de-Calais contre le plan de restructuration en 1987. Diana Cooper-Richet n'occulte pas l'âpreté, la dureté et parfois la violence des rapports sociaux dans les mines. Elle montre aussi l'issue paradoxale de ces luttes : quelques années à peine séparent l'octroi du Statut du mineur et du régime spécifique de sécurité sociale, lointain aboutissement des revendications formulées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des premières fermetures de puits, amorce de la « mort planifiée » de l'extraction, qui s'étale sur un demi-siècle, des fermetures de fosses à l'ouest du bassin du Nord-Pas-de-Calais jusqu'à l'arrêt de l'exploitation de Gardanne, prévue pour décembre 2005.

À vouloir brasser d'aussi larges perspectives, Diana Cooper-Richet court le risque de la superficialité. Peut-être pourra-t-on estimer qu'elle aurait pu éviter de parler des autres activités minières présentes en France, pour lesquelles elle doit se contenter de brèves allusions, ce qui est regrettable compte tenu de la littérature disponible sur les mineurs de fer de Lorraine, les ardoisiers d'Anjou, les mineurs de potasse de Haute Alsace. De même, les rapprochements qu'elle esquisse avec les pays étrangers, même s'ils suggèrent la communauté de situation des bassins charbonniers d'un bout à l'autre de l'Europe, voire du monde, ne pouvaient évidemment donner lieu à de véritables développements, sauf pour la Belgique qui est à plusieurs reprises évoquée. Mais, pour l'essentiel, son ouvrage témoigne d'une singulière capacité de synthèse face à la masse des travaux dont elle réussit à dégager l'essentiel, avec une plume alerte et de manière toujours très intéressante.

Signalons en particulier la richesse des passages consacrés aux conditions de travail : les étapes de la mécanisation de l'extraction sont exposées avec beaucoup de clarté, dans toutes leurs dimensions, y compris le rôle joué par les exemples étrangers, allemands notamment, connus des sociétés qui, comme de Wendel, possédaient avant 1914 des charbonnages de l'autre côté de la frontière, puis rendus accessibles à l'ensemble de la communauté minière lors de la reprise des charbonnages sarrois durant les années 1920. Diana Cooper-Richet témoigne également d'une grande maîtrise lorsqu'elle évoque les différentes facettes de la conscience de classe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : le réformisme de la Fédération des mineurs, à laquelle elle a consacré ses premières recherches, mais aussi les aspirations révolutionnaires et les revendications de « la mine aux mineurs », qui suscitent la création de coopératives de production ouvrière, notamment dans le bassin de la Loire, et forment l'arrière-plan idéologique sur lequel s'appuie la revendication de nationalisation.

Le chapitre consacré à la sociabilité est lui aussi singulièrement évocateur et riche d'informations de toute sorte : densité du réseau associatif (un homme sur deux, dans le bassin houiller du Nord avant 1914, est membre d'une association), variété des pratiques sportives, qu'il s'agisse de jeux traditionnels ou de sports modernes, importance des harmonies municipales, orphéons et fanfares, qui permettent à certains de leurs membres d'accéder à la célébrité nationale. Enfin, « l'imaginaire de la mine », véhiculé par les romanciers, poètes, compositeurs de chansons, mais aussi les peintres, sculpteurs et cinéastes, est singulièrement intéressant à étudier. Non seulement en effet s'y révèle le décalage attendu entre la perception « des autres » et la réalité vécue, mais on observe aussi le développement chez les mineurs, à chaque génération, d'une authentique littérature qui est loin de se limiter aux quelques figures bien connues comme celle de Jules Mousseron.

Il convient aussi de relever de nombreuses notations, les unes très précises, par exemple sur l'étymologie de tel ou tel mot du vocabulaire minier, les autres à propos de phénomènes généraux, présentés d'une manière particulièrement suggestive, comme l'étroite proximité qui a toujours existé entre monde de la mine et vie rurale, qu'il s'agisse de l'origine des mineurs, français ou immigrés, de leur habitat, de leur attachement pour les animaux, des chevaux employés au fond des fosses jusqu'aux pigeons élevés par les « coulonneux », de maintes traditions festives ou traits de mentalité. Sur tous les plans donc, il faut savoir gré à Diana Cooper-Richet d'avoir fourni sur le monde de la mine un authentique ouvrage d'histoire, une synthèse à la fois riche et équilibrée qui sait éviter les pièges symétriques de la sèche érudition et de l'évocation nostalgisante.

Jean-François Eck

Pierre VERNUS (dir.), *Les organisations patronales. Une approche locale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, Université Lumière Lyon 2-CNRS, 2002, coll. « Cahiers du Centre Pierre-Léon », 205 p.

Il convient de saluer comme elle le mérite cette nouvelle collection du Centre Pierre-Léon. Ce premier volume, issu d'une recherche collective animée par Pierre Vernus, rassemble huit études qui, en quasi totalité, portent sur l'organisation patronale dans la région Rhône-Alpes, plus spécialement à Lyon, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la veille de la seconde guerre mondiale.

L'ouvrage souhaite renouveler l'approche de l'organisation patronale en déplaçant les perspectives de recherche du niveau national à l'échelle locale. Au plan national en effet, l'organisation patronale semble tardive et difficile, comme l'ont montré par exemple les travaux récents de Joël Dubos sur André Lebon et la Fédération des industriels et commerçants français. Au niveau local par contre, il n'en est pas toujours ainsi du moins dans la région étudiée ici. Des tableaux reproduits, il ressort que, sur les 703 organisations patronales créées dans la région Rhône-Alpes avant 1939, près de la moitié (47 %) sont antérieures à la première guerre mondiale.

Certains regroupements sont précoces, comme l'Association de la fabrique lyonnaise, créée en 1868 pour répondre à un besoin précis ressenti par les industriels de la soierie, confrontés alors à la déconfiture de certains acheteurs et à la mévente sur le marché américain après la guerre de Sécession. Il s'agissait de centraliser les renseignements commerciaux pour s'assurer de la solvabilité des clients. L'étude que consacre à cette association Pierre Vernus montre comment elle est parvenue à dépasser rapidement ce cadre étroit pour prendre position sur des questions d'intérêt général, préparer les élections à la chambre de commerce, rendre des services à ses membres en matière d'arbitrage et de contentieux. Placée sous l'autorité d'un secrétaire archiviste qui, à la différence des présidents élus, demeure longtemps en fonction, elle subit toutefois en 1892 le départ de plusieurs membres, convertis aux vertus du protectionnisme, puis disparaît au cours de la première guerre mondiale.

C'est son président, le fabricant de soieries Léon Permezel, qui prend l'initiative, en 1885, de rassembler huit autres syndicats patronaux à l'intérieur de l'Union des chambres syndicales lyonnaises, étudiée par Hervé Joly. Renforçant au fil des ans sa représentativité, cette fédération permet aux soyeux de perpétuer à travers elle la place dominante qu'ils occupent au sein du monde des affaires lyonnais. Servant de

modèle pour des tentatives faites dans d'autres grandes villes, elle traduit jusqu'en 1914 l'autonomie persistante des milieux patronaux provinciaux vis-à-vis du pouvoir parisien. Paradoxalement, le dynamisme des organisations patronales au niveau local pourrait avoir ainsi contribué à retarder leur rassemblement sur le plan national.

D'autres exemples encore figurent dans ce recueil. La plupart sont rhône-alpins, comme le bâtiment, la métallurgie, la chimie. Ils témoignent de la variété des fonctions remplies par les syndicats patronaux : régulation de la concurrence pour le bâtiment (François Robert) où, dès 1866, à la fin des grands travaux d'urbanisme lyonnais du Second Empire, on respecte des tarifs minimaux en matière d'adjudications publiques ; organisation des relations sociales pour la métallurgie (Danièle Fraboulet) dont la Chambre syndicale met en place, au début des années 1920, un système d'allocations familiales et de services médico-sociaux, à l'image des autres syndicats patronaux qui, comme elle, appartiennent à l'Union des industries métallurgiques et minières. Il faut enfin signaler l'étude de Jean-Claude Daumas sur le Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing et la lutte menée par son secrétaire, Désiré Ley, contre les revendications ouvrières durant l'entre-deux-guerres qui confirme que, même si le Nord fut moins précoce que d'autres régions dans la naissance des organisations patronales, celles-ci y tinrent, une fois constituées, un rôle bien supérieur à celui d'organisations nationales longtemps faibles ou inefficaces.

Tout ceci témoigne de l'intérêt d'une démarche qui suscitera, espérons-le, des éléments de comparaison dans d'autres régions, villes ou secteurs et qui devraient permettre à leur tour de savoir si ses principales hypothèses sont ou non vérifiées.

Jean-François Eck

Caroline DARNAUX, *Le pensionnat de Dohem : un modèle d'éducation chrétienne au cœur du Haut-Pays de 1814 à 1971*, Rinxent, Imprimerie du Détroit, 2001, 168 p.

La publication des mémoires de maîtrise n'est guère chose courante, et c'est parfois dommage. Heureusement, de bonnes volontés peuvent parfois se manifester pour permettre aux travaux de nos étudiants (tes) de sortir de l'anonymat où ils se trouvent plongés une fois leur soutenance passée. C'est le cas avec le mémoire de Caroline Darneaux que publie l'Association des Anciennes élèves du pensionnat de Dohem. On connaissait déjà Dohem, ce petit bourg rural du Haut-Pays d'Artois, pour le rôle joué dans l'éducation des garçons. C'est là en effet qu'a été fondé en 1814 par l'abbé Braure un pensionnat de garçons qui connut son heure de gloire sous la monarchie de Juillet avant de disparaître en 1892. Mais, le pensionnat de filles de Dohem n'avait guère retenu l'attention des historiens jusqu'à présent. Cette lacune est maintenant comblée.

Fondé en 1835 par Justine Fiolet « pour procurer aux paroisses de la campagne des institutrices vertueuses capables d'élever chrétiennement et convenablement les jeunes filles », cet établissement tenu par des institutrices laïques réunies au sein de la Société des filles du Sacré Cœur de Marie a eu une double vocation. Établissement d'enseignement primaire et primaire supérieur, le pensionnat de Dohem accueillait des filles dès l'âge de sept ans. Et à ce titre, il occupait une place importante dans le réseau des établissements d'enseignement catholique pour filles du Pas-de-Calais. Mais surtout, en 1850, le Conseil général décidait d'y adjoindre un cours normal chargé de former des institutrices pour les communes rurales du département. Si la

loi du 9 août 1879 lui retirait officiellement cette mission, le pensionnat des filles de Dohem devait rester jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale un lieu de formation d'institutrices pour les établissements catholiques du Pas-de-Calais.

Mais ce n'est pas dans le récit des péripéties institutionnelles affectant cet établissement que réside l'intérêt de ce mémoire. L'auteur a bien compris qu'une recherche sur un établissement d'enseignement réclamait de s'intéresser aux enseignants, aux élèves (leur origine sociale, leur origine géographique, leur nombre, leur devenir socio-professionnel sont soigneusement étudiés), à l'enseignement et enfin à la vie quotidienne. Pour remplir ce contrat, C. Darneaux a passé au crible les archives départementales (série T, délibérations du conseil général...) et surtout les riches archives diocésaines. Elle s'est aussi plongée dans les archives privées d'anciennes élèves dont quelques-unes lui ont confié leurs souvenirs pour la période la plus récente. De nombreux graphiques, des tableaux statistiques et une riche iconographie complètent son texte.

Au total, ce mémoire que nous avons pris plaisir à lire, même si parfois la tentation hagiographique n'est pas totalement esquivée, est un apport précieux à l'histoire de l'éducation. C. Darneaux fait la démonstration que le genre monographique a ses vertus. On peut cependant regretter qu'elle reste enfermée dans les murs de son établissement et qu'elle ne se risque pas à des comparaisons avec d'autres établissements de même nature. Cette dernière remarque n'enlève rien aux qualités de son travail.

Philippe Marchand

Gilles CANDAR, *Les souvenirs de Charles Bonnier, un intellectuel socialiste européen à la Belle Époque*, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, Histoire, documents et Témoignages, 279 p., index, préface de Madeleine Rébérioux.

Charles Bonnier a été longtemps confiné dans l'oubli, comme l'écrit Madeleine Rébérioux dans sa préface. Il en sort grâce à la publication de ses « Souvenirs » pourvus d'un appareil critique et d'une synthèse biographique dus à Gilles Candar.

Le père de Charles Bonnier était gérant d'une fabrique de sucre et très lié au docteur Testelin, ami de Gambetta. Les quatre fils font de fortes études à Lille et à Paris. L'un devient architecte de la capitale, un autre naturaliste et le troisième médecin. Charles, quant à lui, entre à l'École des chartes. L'installation dans la capitale est pour l'auteur des « Souvenirs » l'occasion d'évoquer le Paris des années 1880, celui des petites revues et des cabarets montmartrois. L'on perçoit aussi dans le texte la vitalité, mais aussi les divisions voire les rixes du milieu socialiste : « c'est dans une de ces rixes que j'ai vu maltraiter Eugène Pottier » (p. 125). Charles Bonnier échoue à l'examen final de l'École des chartes et devient lecteur en Allemagne. Il s'initie à la ville et à la société allemandes, devient un wagnérien enthousiaste. Mais sa nomination n'est pas ratifiée par le gouvernement impérial au courant de ses contacts avec les socialistes allemands : Bebel et Liebknecht.

Charles Bonnier s'établit alors à Oxford de 1890 à 1900 comme professeur libre, puis obtient une chaire à Liverpool, de 1900 à 1913. Les amitiés avec des intellectuels, universitaires, musiciens comme Cyril Scott ou peintres comme Augustin John, les longues discussions apparaissent plus dans ses souvenirs que les stratégies des milieux guesdistes pourtant présents. En effet, Bonnier a beaucoup milité auprès des directions des partis marxistes, le Parti ouvrier français et le Parti social-démocrate

allemand. Devenu ami intime de Jules Guesde, de Friedrich Engels et d'Eleanor Marx, il est un agent de liaison essentiel entre socialistes français, britanniques et allemands et l'un des acteurs de la construction de la Deuxième Internationale. Il collabore aux journaux liés au Parti ouvrier français.

Les années 1890 correspondent à la grande période politique de Charles Bonnier. Il assiste aux congrès internationaux de Bruxelles (1891), de Zurich (1893) où ses relations avec la section française de la Deuxième Internationale sont tendues. Dans ses « Souvenirs », il retrace l'implantation socialiste dans le Nord avec l'élection à la députation de Guesde (1892) et les succès socialistes aux municipales de Roubaix puis de Lille avec l'élection de Delory en 1896. Charles Bonnier se fait le défenseur de l'égalité civile et politique de la femme ; à ses yeux les succès répétés « commentent à désagréger les forces des syndicalistes et des socialistes » (p. 207). Lors du temps passé à enseigner à Oxford, il se lie avec York Powell, Ernst et leurs collègues ; chez eux, il rencontre des révolutionnaires de marque mais aussi Verlaine, Verhaeren et Mallarmé qu'il trouve « plus théoricien d'art que producteur malgré la beauté de ses œuvres » (p. 187).

L'installation de Charles Bonnier à Liverpool où il professe les langues romanes à l'université correspond à une nouvelle époque de rupture de l'unité doctrinale des socialistes. L'intellectuel évite toute association avec la bataille dreyfusarde « écartant le Parti ouvrier de son chemin » (p. 25) puis l'alliance avec les Vaillantistes qui aboutit à la création du Parti socialiste de France. La suite fatale est l'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau où Galliffet, grand fusilleur des Communards, est ministre de la Guerre. Cette collaboration révolte de nombreux socialistes. Bonnier cesse alors d'écrire dans « Le Socialiste » devenu l'organe de la SFIO. Il participe au « Travailleur du Nord » mais n'exerce plus la même influence qu'en 1890. L'auteur ne se fait pas faute de critiquer le système d'éducation anglais, « le manque de connaissances générales se faisant sentir à tout instant » (p. 242), l'organisation des examens, la « puissance des coteries » qui se révèle dans les élections et dans tous les actes de la vie universitaire.

Les activités militantes de Charles Bonnier lui laissent du temps pour ses loisirs, musique, peinture et pour ses travaux. Il publie à Liverpool des études sur Templeuve dont il est originaire et sur le pays de Pévèle (1907 et 1911), sur « La lignée des poètes français au XIX<sup>e</sup> siècle » (1902), « L'être spécial » (1909) et « Les milieux d'art ».

Charles Bonnier quitte son poste d'enseignant à Liverpool et rentre en France en 1913, participant encore à la presse guesdiste. Surpris par la guerre, il reste à Templeuve, est astreint ensuite à résidence en Allemagne jusqu'à l'issue de la guerre. La fin de sa confiance dans la culture et le peuple allemands l'affecte au point de se retirer de la vie publique. Il achève après 1919 la rédaction de ses « Souvenirs » commencée en 1914 et meurt à 63 ans.

Pour Gilles Candar, Bonnier appartient objectivement à la catégorie, repérée par Christophe Charle, des « hommes doubles jouant les passeurs entre la scène publique (politique, lettres et arts) et la sphère privée » (p. 29). Mais, pour cet intellectuel socialiste, la beauté sociale ne peut être atteinte qu'avec le renversement de l'ordre capitaliste. L'homme a su comprendre son époque, rendre compte de son effervescence et de ses déchirures avec bonheur et fermeté.

Un trait non moins attachant est la sincérité de son propos, sa fidélité aux engagements de sa jeunesse et à la région qui l'a vu naître. Souhaitons que d'autres souvenirs de militants sortent de l'oubli : notre temps en a besoin.

Odette Hardy-Hémery

Roland CATY (sous la dir. de), *Enfants au travail. Attitudes des élites en Europe occidentale et méditerranéenne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, collection Le temps de l'histoire, 2002, 276 p.

Depuis la publication des ouvrages de C. Heywood<sup>1</sup>, de L.S. Weissbach<sup>2</sup>, de C. Nardinelli<sup>3</sup>, on pouvait penser que tout avait été dit sur la question du travail des enfants. Il n'en est rien, comme le montre ce volume, fruit d'une journée d'étude et d'un colloque organisés en mai 1998 et en novembre 1999 par le groupe de recherche « Élités, entreprises et action sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) » de l'UMR TELEMME (CNRS-Université de Provence). Sous la direction de Roland Caty, ce groupe se propose d'étudier comment les élites et les entreprises conçoivent la question sociale. L'enfant, objet de multiples intérêts en tant que futur citoyen et futur producteur, est notamment un enjeu important en la matière. Il était donc pertinent de s'interroger sur l'attitude des élites face à sa mise au travail. Le terme « élites » est pris dans une acception vaste puisqu'il « implique l'ensemble des milieux dirigeants, c'est-à-dire les personnes qui se trouvent détentrices de richesses, de pouvoir, de savoir, de responsabilité ou d'autorité morale ». Il inclut donc

« le monde patronal, les acteurs politiques, sociaux et syndicaux, la fonction publique depuis la haute administration jusqu'aux inspecteurs du travail, les ingénieurs, les professions libérales avec en particulier le monde médical, les représentants des Églises, etc. ».

D'emblée, il faut souligner la double originalité de cette publication qui en fait sa richesse et son intérêt. D'une part, les interventions ne se réduisent pas à l'étude des seuls cas français, anglais, voire allemand, comme il en va souvent quand on traite de la question du travail des enfants<sup>4</sup>. Même si les communications sur la France dominent (10 sur 15 au total), une large place est réservée aux pays de l'Europe méditerranéenne (Grèce, Espagne et Italie) et le cas de la Belgique est évoqué dans deux articles. D'autre part, l'expression « travail des enfants », expression recouvrant des notions évolutives différant « dans le temps, dans l'espace et selon les catégories sociales »<sup>5</sup>, a été retenue dans son sens le plus large. Aussi, tous les domaines sont-ils

1. — C. HEYWOOD, *Childhood in Nineteenth Century France: Work, Health and Education among the « classes populaires »*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

2. — L.S. WEISSBACH, *Child Labor Reform in Nineteenth Century France. Assuring the Future Harvest*, Baton Rouge et Londres, Louisiana State University Press, 1998.

3. — C. NARDINELLI, *Child Labour and the Industrial Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 1990.

4. — Cf. par exemple S. CHASSAGNE, « Le travail des enfants aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles » dans E. BECCHI et D. JULIA (sous la dir. de), *Histoire de l'enfance en Occident, t. 2 Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 224-272.

5. — Cf. la communication de V. PIETTE, « Les élites et le travail des enfants dans la sphère privée en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 169-188. Cf. aussi la postface d'E. GUBIN qui pose la question fondamentale : « Mais qu'est-ce qu'un enfant ? ». Sur cette question, voir l'article de P. CASPARD, « L'enfance, l'adolescence, la jeunesse : pour une économie politique des âges depuis l'époque moderne » dans *Carrefours de l'éducation*, janvier-juin 1999, n° 7, p. 188-204.

abordés : l'industrie et l'artisanat, mais aussi le monde agricole, les orphelinats, les pénitenciers, les écoles d'apprentissage et, plus largement, tout ce qui relève de la sphère privée. C'est dire l'ambition de cet ouvrage : si les domaines les plus explorés en la matière sont aussi ceux qui ont fait l'objet d'une attention prioritaire de la part du législateur, les auteurs s'attachent également à éclairer des zones d'ombre pour lesquelles les documents sont soit muets, soit laconiques<sup>6</sup>.

Les communications regroupées autour de trois thématiques s'ouvrent par un retour sur la législation, ce qui nous vaut de solides analyses sur les enquêtes préparatoires, sur les discours qu'elles suscitent, sur les réactions que les lois adoptées engendrent. Que retenir de ce premier ensemble ? Tout d'abord, le synchronisme des premières interrogations et donc des premières enquêtes en France, en Belgique et en Italie du Nord dans les années 1830-1840. En revanche, la Grèce et l'Espagne où le processus industriel est plus tardif, restent à la traîne. Ces premières enquêtes, qui mettent au jour la diversité et la complexité des rapports que les élites entretiennent avec le monde de l'enfance au travail, débouchent sur une première vague réglementaire dont l'inefficacité est bien vite avérée, comme on l'avait montré pour le département du Nord<sup>7</sup>. Comme le soulignent à juste titre les différents auteurs, l'inefficacité de cette législation est à mettre au compte de la sélectivité de son champ d'application, de l'absence de moyens de contrôle, de la faiblesse des sanctions et de la résistance du patronat. Échec surtout parce que les premières lois entendent par souci moral définir une norme acceptable par les employeurs pour réprimer les abus, sans remettre en cause pour autant le système économique qui veut que le travail des enfants soit indispensable au bon fonctionnement du marché. L'échec des premières lois suscite, dans la décennie 1860, d'abondantes critiques formulées pour l'essentiel, en France, par des écrivains, par les conseils généraux<sup>8</sup> et par des représentants de l'Église, jusque-là, bien silencieuse... Elles témoignent du développement d'un nouveau contexte idéologique favorable à l'enfant en général, et à l'enfant-travailleur en particulier, dont l'éducation sera le moteur du progrès économique et social. La seconde vague d'enquêtes initiées dans ce contexte est suivie par une nouvelle série de lois plus sévères et surtout plus attentives à la question de la scolarisation de la main-d'œuvre. On a là l'indice d'un fait nouveau et capital : l'intervention croissante de l'État qui entend, en s'attaquant au travail des enfants, corriger les maux de la société libérale pour maintenir la cohésion sociale. Les lois sur l'obligation scolaire constituent désormais le complément organique des lois sur le travail des enfants.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la « main-d'œuvre captive », c'est-à-dire aux enfants coupés de leur famille, enfermés dans des hôpitaux, des orpheli-

---

6. — L'abondance des archives relatives au travail des enfants dans l'industrie et l'artisanat ne doit cependant pas faire illusion. Parlant des enquêtes qui ont précédé l'adoption des premières lois sur le travail des enfants, E. Gubin écrit : « Telles quelles ces enquêtes constituent une vaste documentation, mais une documentation médiatisée par une seule et même classe sociale, souvent intéressée dans le processus du travail infantin, donc souvent juge et partie. Les textes ou les témoignages issus des travailleurs eux-mêmes sont rares dans certains cas inexistantes » (p. 269).

7. — Ph. MARCHAND, *Le travail des enfants dans le département du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lille, CRDP, 1981, 213 p.

8. — Rappelons que le conseil général du département du Nord est le premier à se doter en 1852 d'un inspecteur du travail des enfants qui, au terme de la première année de son mandat, a visité 575 établissements et dressé 110 contraventions.

nats, des colonies agricoles, des pénitenciers, tout un monde fermé dont la connaissance est rendue souvent difficile faute de sources suffisantes<sup>9</sup>. Sous couvert d'assistance et de charité, ces établissements de Bordeaux, de Marseille, du Gard et de l'île de Porquerolles sont de véritables unités de production où s'affirme, sans aucun souci de formation professionnelle, une véritable exploitation économique des enfants. Celle-ci est si dure qu'elle peut déboucher sur de véritables révoltes comme celle des jeunes pensionnaires de la colonie agricole de Porquerolles en 1886. Dans la plupart des cas, les abus sont couverts par le silence, voire la complicité, des élites patronales locales qui y trouvent leur intérêt. L'orphelinat dit du Choléra à Marseille constitue dans les années 1840-1880 un vivier de futures domestiques pour les dames patronesses, membres du conseil d'administration de l'établissement, à même ainsi de contrôler et la formation et la moralité de leurs futures employées. Quant aux établissements de garçons, ils jouent le rôle de réservoirs de main-d'œuvre. Corvéables à merci, les enfants ne peuvent compter sur l'aide des élites administratives qui se montrent bien timorées quand il faut s'attaquer à des notables en place. Cette totale indifférence du monde patronal, des directeurs d'établissements, voire de certains fonctionnaires, s'explique par l'idée rédemptrice et moralisatrice qu'ils se font du travail. Considéré comme « une thérapie individuelle et sociale », le travail de cette main-d'œuvre d'orphelins assimilés à de futurs délinquants est donc bénéfique à tous. Le sort des enfants employés à diverses tâches au sein de la sphère privée est-il plus enviable que celui des enfants employés dans l'industrie ? Certainement pas, comme l'illustre l'exemple de la domesticité. Certes, la plupart des travailleurs de ce secteur sont des adultes, mais on y trouve aussi beaucoup d'adolescents et d'enfants. L'enfant domestique — la petite bonne à tout faire, la bonne d'enfant — non qualifié est « entièrement laissé à l'arbitraire, un arbitraire occulté par le lieu des activités — la famille — et à ce titre quasi intouchable ».

La troisième partie de l'ouvrage s'intéresse aux questions de la scolarisation et de la formation professionnelle de la main-d'œuvre enfantine. Les débats et les prises de position que suscitent ces deux questions, indissociables d'enjeux économiques, sociaux et moraux, sont d'excellents révélateurs des contradictions qui traversent le monde des élites. Proclamer l'obligation scolaire pour les enfants du peuple apparaît comme une évidence dans des sociétés de plus en plus acquises aux valeurs de l'éducation. Mais en l'acceptant, ne renforce-t-on pas la sphère d'intervention de l'État ? Ce débat de fond rend plus compréhensible les dates tardives de l'adoption de l'obligation scolaire, en particulier en Belgique où elle est instituée pour tous les enfants de six à quatorze ans en 1914 seulement. En obligeant les enfants à fréquenter l'école, on ne tient pas compte « des nécessités du travail industriel », on plonge les familles dans la misère. En même temps, l'obligation scolaire n'est-elle pas une mesure portant « atteinte aux droits de l'homme, à l'autorité du père de famille en confisquant une partie du libre arbitre, de l'initiative, de la volonté individuelle » ? Quant à la meilleure des formations professionnelles, n'est-elle pas celle qui se donne « sur le tas », là où, dès le plus jeune âge, on acquiert des habitudes d'ordre, d'obéissance et

9. — Elles existent cependant comme le montre l'ouvrage de C. CARLIER, *La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants du Nord de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1994. Pour la Belgique, cf. le très beau livre de M.-S. DUPONT-BOUCHAT avec la collaboration de F. ALEXANDRE et V. STRIMELLE, *De la prison à l'école. Les pénitenciers pour enfants en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1914)*, Louvain-la-Neuve, UGA, 1996.

de travail « sources de toute vertu » ? À l'inverse, n'est-il pas nécessaire d'instruire et de former pour garantir l'ordre social ? Ne faut-il pas instruire et former pour supprimer le frein que constitue l'ignorance pour le progrès économique et industriel ? Tels sont les termes des débats tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, la problématique change. Sous l'influence de nouvelles élites, pédagogues, juristes, psychiatres et aussi politiques, la conception de l'enfant qu'il faut mettre au service de la société s'efface au profit d'un autre regard sur l'enfance. Les droits de l'enfant, les devoirs de la société envers l'enfant vont supplanter la notion de « dette de l'enfant » à l'égard de la société. Un mouvement de protection de l'enfance indissociable du mouvement de protection généralisée de tous les travailleurs peut alors se développer.

Le débat est-il clos aujourd'hui ? Sans doute, la lutte contre le travail des enfants l'a emporté en Europe occidentale à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Il reste cependant beaucoup à faire dans le reste du monde où, selon les statistiques de l'Unicef, plus de cinquante millions d'enfants continuent d'être exploités dans des pays en voie d'industrialisation sans que leurs élites ne se sentent interpellées. Et, surtout, la montée de l'« incivilité », voire de l'« insécurité » n'est-elle pas en train de modifier à nouveau notre regard sur l'enfance ?

Philippe Marchand

Institut Marc SANGNIER, *Marc Sangnier en 1910, la lettre « Notre charge apostolique » et ses suites*, Actes de la journée d'études du 19 septembre 2000, Paris, 2002, 139 p.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du fondateur du Sillon, l'Institut Marc Sangnier s'est proposé d'approfondir la lettre *Notre charge apostolique* par laquelle Pie X condamne en 1910 le Sillon, d'étudier le rayonnement international et la postérité de ce mouvement. La publication des actes de cette journée est enrichie de documents fort précieux et d'un accès peu courant pour le chercheur : le texte intégral de la lettre pontificale, la réponse qu'y fit le 30 août Marc Sangnier et des exemplaires de la correspondance de divers acteurs, dont celle du cardinal Merry del Val à l'archevêque de Paris, M<sup>gr</sup> Amette.

Yves-Marie Hilaire et Claude Bressolette apportent beaucoup sur les origines et la nature de cette condamnation. Le premier nous rappelle que le pape est intervenu dans cette affaire pour mettre fin à la division de l'épiscopat français à ce sujet. Même s'il subsiste des zones d'ombre, le dépouillement des archives de la Secrétairerie d'État éclaire beaucoup sur la rédaction de ce texte préparée par les rapports de quatre évêques français mais dans laquelle l'influence du futur cardinal Billot « contre-révolutionnaire et anti-démocrate » a été importante. À la suite de Yves-Marie Hilaire, Claude Bressolette souligne que cette condamnation n'a pas été préparée par le Saint-Office ; ce n'est ni une doctrine, ni un système qui est condamné mais bien davantage « l'évolution dangereuse » et les « rêves » d'un mouvement de laïques catholiques qui tend à s'affranchir de l'autorité de la hiérarchie. Quant à l'Action française, il semble, à lire Jacques Prévotat, qu'elle n'ait eu aucune part à cette condamnation ; ce n'est pas le cas de certains de ses sympathisants théologiens, comme le père Billot. Par contre l'organisation de Maurras a profité d'une condamnation qui a pu aux yeux de certains catholiques lui conférer indirectement un brevet d'orthodoxie.

Si on peut regretter le caractère par trop extensible de la notion d'« héritiers » du Sillon pour Bruno Béthouart, Olivier Prat, avec la naissance de la Jeune République et Vincent Rogard, à travers le devenir des groupes locaux après 1910, nous présentent ce que fut la postérité immédiate du mouvement de Sangnier. La création de la JR confirme sans doute les intentions de son créateur en matière politique, mais elle manifeste aussi toute son habileté face à la condamnation. Quant à l'étude des groupes locaux avant et après 1910, elle montre à quel point la décision pontificale n'a pas été une surprise à la base.

En présentant les articles de Hermann Platz sur l'organisation de Marc Sangnier dans la revue *Hochland*, Winfried Becker nous permet d'entrevoir le rayonnement du Sillon en Allemagne. En revanche, son écho paraît avoir été presque nul en Italie où, selon Ambrogio Albano, les laïques catholiques ouverts sur les questions théologiques ou exégétiques, campaient en matière politique et sociale sur des positions « intransigeantes ».

En un mot, une publication digne d'intérêt et dont tout historien du politique comme du religieux tirera le plus grand profit. Il faut souhaiter que l'Institut poursuive sa tâche, voire l'amplifie.

Alain-René Michel

Bernard GRELLE, *Le commerce des imprimés à Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle*, Roubaix, *Les Cahiers de Roubaix*, Revue trimestrielle, n° 7, 200 p.

Directeur de la médiathèque de Roubaix, Bernard Grelle nous livre ici le premier volet d'une recherche beaucoup plus vaste consacrée à « L'offre de lecture tant commerciale qu'institutionnelle » à Roubaix entre 1826, date de la première installation d'une librairie, et 1914. Ce volume propose une typologie des pratiques de l'offre de l'imprimé : le colportage, les librairies et les cabinets de lecture, le monde des crieurs et des porteurs de journaux parmi lesquels l'auteur retient le socialiste Henri Carrette qui, avant d'être élu maire de Roubaix en 1892, fut « le plus surprenant des crieurs de journaux, libraires et kiosquiers » du temps. Dans une longue conclusion, l'auteur aborde la question, encore mal connue, de l'offre de lecture pour la population d'origine flamande. Il souligne ensuite l'irrésistible ascension de l'imprimé, et en particulier de la presse, à Roubaix. Il propose enfin des pistes de recherche pour entreprendre une « véritable sociologie de la lecture ». Le programme développé est incontestablement prometteur tout en se focalisant un peu trop, nous semble-t-il, sur la problématique de l'offre. Mais qu'en est-il de la demande ? L'analyse des catalogues de quelques cabinets de lecture ouvre des pistes intéressantes. Mais trouve-t-on dans les archives des registres de prêt qui apporteraient des réponses à notre questionnement. De copieuses annexes complètent le texte de l'auteur.

Avec cet ouvrage, nous disposons d'une contribution intéressante pour une histoire de la lecture dans une grande ville du département du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un sujet encore mal connu. Il l'est désormais un peu moins.

Philippe Marchand

Florence DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p.

« Un témoignage oral n'est pas l'histoire mais un document. Cette activité de création archivistique et patrimoniale au bénéfice de la communauté, dans un but d'intérêt général, diffère profondément de l'« histoire orale » immédiate telle qu'elle s'est développée dans les années soixante-dix en France et dont elle souhaite dénoncer certaines confusions méthodologiques : « archives et témoignages ne sont pas de l'histoire » » (p. 161).

Cette longue citation placée en tête de notre compte rendu définit parfaitement l'objectif de l'ouvrage de Florence Descamps : une vaste et passionnante réflexion sur le problème de la mémoire et de son utilisation par l'historien.

La première partie de l'ouvrage, « De l'histoire orale aux archives orales : histoire d'une acclimatation » (p. 7-250), est un long détour historique montrant d'abord comment la source orale a été expulsée du paysage historiographique français au XIX<sup>e</sup> siècle avec la charge menée par Langlois et Seignobos dans leur *Introduction aux études historiques*. Viennent ensuite la rentrée en grâce de l'« histoire orale » aux États-Unis dans les années 1900 et surtout au lendemain de la seconde guerre mondiale et son acclimatation multiforme en Europe et en France dans les années soixante-dix dans le contexte favorable de mai 1968. L'histoire orale pénètre alors dans les Universités et suscite quelques grandes enquêtes collectives (celle sur la sociabilité septentrionale pilotée par Marcel Gillet par exemple). Cet engouement pour l'histoire orale suscite dans les années quatre-vingts de nombreux colloques et publications parmi lesquels on retiendra surtout une livraison des *Annales* 1988, 1, et le livre de Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*. C'est à la fin des années quatre-vingt-dix que s'effectue le passage de l'histoire orale à la notion d'archives orales. Deux phénomènes et deux hommes jouent un rôle capital dans ce basculement. Du côté des phénomènes, il faut signaler le développement de l'histoire d'entreprise dans les entreprises et la multiplication des comités d'histoire dans les grandes administrations et dans les grands ministères. Du côté des acteurs, deux noms s'imposent, celui de Guy Thuillier, véritable promoteur du passage du concept d'histoire orale à celui d'archives orales, et celui de Dominique Schnapper dont les mises au point méthodologiques ont permis de théoriser le statut des archives orales.

Tout au long de son exposé, l'auteur prend soin de présenter les débats méthodologiques et épistémologiques ayant accompagné ce lent mouvement de réintégration de la source orale dans la panoplie des sources de l'histoire contemporaine.

La seconde partie de l'ouvrage, « L'ingénierie des archives orales » (p. 251-428) constitue un véritable guide pour la pratique des sources orales fondé sur l'expérience personnelle de l'auteur et sur sa profonde connaissance des expériences réalisées en France et aux États-Unis. Sont longuement décrites toutes les étapes jalonnant la préparation, la fabrication, la constitution et la gestion d'une collection d'archives orales patrimoniales dans une institution. Dans cette quête des archives orales, chaque détail compte pour établir la confiance de la personne interrogée et susciter le retour de souvenirs souvent enfouis dans sa mémoire. Même la façon dont l'enquêteur est habillé importe :

« La tenue de l'archiviste-oral doit être neutre, discrète, c'est-à-dire acceptable par le témoin sans que l'interviewer se sente pour autant déguisé, il ne s'agit pas de singer

le milieu dans lequel le témoin évolue. La cravate s'impose donc pour l'interview d'anciens hauts-fonctionnaires, mais pas forcément le costume trois-pièces » (p. 368).

Dans la troisième partie, « Archives orales et exploitation historique » (p. 429-556), l'auteur s'adresse aux apprentis historiens de la source orale et aux étudiants afin de les guider dans l'exploitation des archives orales, celles-ci une fois réunies. Elle passe en revue toutes les questions relatives à la transcription (qui transcrit ? que transcrire ? comment transcrire ? le statut de la transcription), à l'analyse de contenu et à la déontologie de l'exploitation des archives orales. En conclusion, elle insiste sur leurs limites et sur la nécessité de leur appliquer un traitement critique exigeant, et on retrouve là l'héritage de Langlois et Seignobos, pour réduire le plus possible les biais engendrés par *leur caractère provoqué*. Critique interne, critique externe, critique de sincérité et d'exactitude, croisement des témoignages, prise en compte de « l'illusion biographique » doivent s'imposer aux utilisateurs des archives orales. Encore faudrait-il qu'ils, et en particulier nos étudiants, en soient informés. Et l'auteur de souligner à juste titre :

« Malgré les avancées d'institutions pionnières comme l'IHTP ou de certains centres de recherches qui utilisent depuis longtemps la source orale en sciences politiques, en sciences sociales ou en histoire et qui accompagnent leurs étudiants, il est encore peu fréquent de rencontrer dans les départements d'histoire contemporaine, en maîtrise ou en DEA un enseignement systématique et critique développé sur la source orale à l'image de ce qui se fait en histoire ancienne ou en histoire médiévale avec les sciences dites « auxiliaires » de l'histoire » (p. 431).

Dans la quatrième partie, « Intérêt, richesses et développements possibles de la source orale en histoire » (p. 560-745), l'auteur montre les utilisations des sources orales dans différents domaines de l'histoire contemporaine : l'histoire du politique et des institutions, la prosopographie, la biographie, l'histoire des organisations. Le dernier chapitre évoque leurs valorisations possibles (expositions, disques et produits multimédia, émissions de radio et de télévision) et leur rôle dans la gestion d'une organisation.

Il faut noter en postface les réflexions de l'auteur sur l'Avis rendu par le Conseil économique et social sur le statut et le rôle des archives orales (17 janvier 2001) pour manifester son désaccord sur un point, la volonté exprimée par cette institution d'assimiler les témoignages des fonctionnaires publics à des archives publiques au motif que les faits relatés par le témoin concernent des fonctions que l'État lui a confiées. Après avoir recensé tous les risques que cette prise de position fait courir à la collecte et à l'exploitation de ces archives orales, l'auteur conclut : « En définitive, est-il vraiment nécessaire de légiférer sur les archives orales ? ».

L'ouvrage s'achève par un index des noms de personnes et un index analytique très fouillé qui facilitent la consultation de l'ouvrage au lecteur pressé. Signalons aussi la bibliographie copieuse (p. 772-828) et raisonnée ce qui est loin d'être fréquent. En annexe, sont mentionnées quelques collections d'archives orales institutionnelles parisiennes avec leur localisation, les conditions d'accès, les méthodes d'entretien...

Au total avec cet ouvrage nous avons une véritable « somme ». Dans ce beau livre, outre des conseils de méthode, le lecteur découvrira, et Dominique Schnapper le souligne à juste titre dans son avant-propos, « une réflexion critique et une véritable

réévaluation de ce que peut être l'histoire » et le métier d'historien. Pour en terminer, on veut souligner la modestie de l'auteur qui, parlant de son livre, emploie le mot manuel. Ce terme est maintenant beaucoup trop dévalorisé pour l'utiliser à propos d'un véritable livre fruit d'un travail de chercheur et d'enseignant.

Philippe Marchand

N. BOULHAÏS, *Des Harkis berbères, de l'Aurès au Nord de la France*, Presses Universitaires du Septentrion, 2002, Temps, Espace et Société, 439 p., 27,95 €, préface de Jean Martin.

Ce livre, fruit d'une thèse nouveau régime soutenue à l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, constitue un ouvrage de référence sur un drame largement méconnu aujourd'hui encore. L'auteur a choisi d'étudier une communauté harkie issue du clan Aït Daoud, installée après 1962 dans le bassin de la Sambre, ceci sous tous ses aspects : origines lointaines, histoire et mode de vie, choix politiques et rôle lors de la guerre d'Algérie, devenir après l'indépendance. L'étude, abondamment illustrée, très sérieuse, repose sur une collecte considérable de documents : données sur les supplétifs et la guerre dans l'Aurès au service historique de l'armée de terre à Vincennes, archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence (notamment journaux de marche de nombreuses harkas et SAS), archives administratives, interviews de Harkis et de leurs descendants, enquêtes sur la scolarisation et l'intégration des jeunes générations. Il faut louer le soin, l'honnêteté et la sérénité avec lesquels ce jeune historien observe le groupe de Chaouïa aurasiens dont il est issu, victimes des contradictions et des ambiguïtés coloniales jusque dans la guerre d'indépendance.

Le plan est à dominante chronologique. Le livre rappelle d'abord le cheminement des idées nationalistes et la préparation de l'insurrection dans les Aurès, la « Toussaint rouge » du 1<sup>er</sup> novembre 1954, par Ben Boulaïd et ses compagnons. La sous-administration du pays va inspirer aux civils français l'idée de créer les SAS à partir de 1955, la non-intégration des populations paraissant source d'indiscipline. L'auteur en arrive à la mise en place des formations supplétives et se livre à une analyse fine des motifs d'engagements : dans un tel choix, l'idéologie ne joue souvent aucun rôle. Il faut se replacer dans le contexte de l'époque où la nation algérienne n'existe pas encore, où le paysan de l'Aurès ne voit que très peu les Européens, à la différence des habitants d'Alger et d'Oran. Certains fellagha, dénoncés après interrogatoire par l'armée française au FLN, n'avaient d'autre ressource que de s'engager auprès des Français. Le mobile économique n'est pas absent : la solde mensuelle, aux alentours de 24 000 F, est énorme à l'échelle de l'Algérie.

Nordine Boulhaïs nous restitue l'histoire des Harkas et des SAS de l'Aurès, montrant leur densité d'implantation et leur rôle. En principe employés à la garde des voies de communication, les mogahznis des SAS participaient en fait à des opérations militaires. Le nombre élevé de tués dans leurs rangs tient à la vulnérabilité de ces groupes de protection, cible idéale pour les embuscades. La guerre dans le massif, depuis les grandes opérations jusqu'au regroupement des populations et l'action psychologique, est analysée avec finesse, de même que la vie et la mentalité des maquis aurasiens.

On en arrive au sort douloureux des Harkis aurasiens et de leurs familles au moment du cessez-le-feu. Ce ne sont pas forcément les Harkis qui ont le plus à se

reprocher qui s'exilent ; les circonstances, l'appui et la protection de l'armée française jouent un rôle déterminant. Le passage dans les camps du sud de la France est évoqué avec justesse. L'accueil des Chaouïas de l'Aurès dans le bassin de la Sambre n'est pas tout à fait un hasard : 4 % de l'acier français y sont produits et surtout, bien avant 1962, ce bassin est une terre d'immigration pour les Algériens. Ces derniers y représentent en 1957 1 400 des 9 000 sidérurgistes, soit 15 %. Usinor Louvroil, en acceptant la main-d'œuvre harkie, a déjà une expérience de l'immigration algérienne.

Le suivi des quelques 379 Chaouïa actuels du bassin donne lieu à une excellente étude : classement par localité d'origine dans l'Aurès, pyramide des âges, répartition socio-professionnelle, situation par rapport à l'habitat (statut de locataire ou de propriétaire) et par rapport à l'instruction, déterminante pour l'apparition d'une élite faisant des études supérieures. De même, l'analyse fine des mariages des Chaouïa montre que leur stratégie intercommunautaire est le meilleur moyen de préserver la pérennité du groupe. Et pourtant, le statut d'« apatride » est ressenti par quelques jeunes de la communauté, même si ce sentiment reste minoritaire. La coexistence entre deux vies différentes, une vie familiale et religieuse contraignante et une vie extérieure peu encadrée, peut être difficile.

Au total, il s'agit d'une recherche de valeur, minutieuse, souvent critique. Elle est inédite par de nombreux côtés. Le livre de Nordine Boulhaïs contribue à dévoiler le drame des Harkis, longtemps victimes d'un consensus du silence. Les survivants en France n'ont pas disposé de tous les éléments nécessaires pour s'intégrer. Ils y sont pourtant parvenus, mieux dans le Nord que dans le Midi. Peu à peu, au fil des générations, ils ont acquis les caractéristiques sociales de leurs compatriotes français de souche, tout en gardant leur spécificité culturelle. Un livre précieux et novateur.

Odette Hardy-Hémery

*L'Américanisation en Europe au XX<sup>e</sup> siècle : Économie, Culture, Politique*, vol. 1, D. BARIOT, I. LESCENT-GILES, M. DE FERRIÈRE LE VAYER (éditeurs), 336 p., vol. 2, M. KILPING, N. TIRATSOO editors, 410 p., Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2002.

Il s'agit de la publication des actes du colloque tenu sur ce thème au Centre des Archives du Monde du Travail les 20, 21 et 22 septembre 2001 avec le concours du CRHEN-O (Lille 3), de l'Université de Paris IV Sorbonne, de plusieurs autres organismes, ces travaux préparant une session du Congrès d'histoire économique de Buenos Aires. L'américanisation économique, c'est-à-dire le transfert des valeurs américaines à travers un processus de sélection et d'adaptation aux conditions locales de l'Europe est au centre des deux volumes. Le thème général est l'expansion (formes, modalités, limites) d'un modèle de production et de management étranger à travers les frontières et le temps.

L'exceptionnelle densité du colloque, 43 communications, se traduit par une publication en deux volumes. Le premier édité par Dominique Barjot, Isabelle Lescent-Giles et Marc de Ferrière Le Vayer, réunit les approches macroéconomiques : concepts et origines notamment avant la première guerre mondiale (H.G. Schröter, W. Fisher, S.A. Marin), l'apprentissage par la France de son rôle de débitrice des États-Unis (A. D'Angio), les synthèses et réalités du projet américain (l'usage par la

France du modèle du bon gouvernement économique par G. Bossuat, l'influence américaine sur la stabilisation des prix en France après 1945 par M.P. Chélini, la relation du mythe avec l'identité nationale en Italie par M.E. Guasconi pour ne citer que quelques exemples). Ce premier volume se termine par la diffusion progressive de l'américanisation au travers des firmes de travaux publics (D. Varaschin), des choix technologiques (E. Sanchez), des modes de gestion du personnel (C. Vuillermot), des formes adoptées en Europe orientale, ainsi en URSS avec les rapports de B.M. Shpotov et M. Vassilieva.

Le second volume, édité par Mathias Kilping et Nick Tiratsoo, analyse l'américanisation soit au niveau des pays : Finlande, Suède et Norvège, France et Grande-Bretagne, République de Weimar, Belgique, Italie, Espagne, soit au niveau des branches : ainsi les contributions sur les banques anglaises après 1955 par A. Booth, sur la société des mines de Zellidja au Maroc par S. Saul, sur les firmes allemandes de 1945 à 1965 de K.B. Sluyterman, de P. Lanthier sur les 20 premiers groupes français en 1976 où s'introduit durablement le management à l'américaine. Les communications sur les branches et les entreprises comportent également l'étude de J.-C. Dumas sur l'américanisation limitée de l'industrie lainière française de 1945 à 1975, de R. Ranieri sur la productivité dans l'industrie sidérurgique anglaise de 1945 à 1970, de J.-L. García-Ruiz sur les relations du fabricant espagnol Barreiros de moteurs et de camions avec la Chrysler Corporation.

L'américanisation, selon l'ensemble des participants, est, souligne François Crouzet dans sa conclusion,

« l'introduction des technologies des États-Unis au sens le plus large (c'est-à-dire y compris les méthodes de gestion) ainsi que des modes de vie, des institutions, des valeurs de l'Amérique. Il s'agit d'un concept culturel, concernant une culture économique qui met l'accent sur les vertus de la concurrence, de l'individualisme et du marché » (p. 339).

Le mouvement commence bien avant la première guerre mondiale mais n'est alors qu'exceptionnel. Il s'amplifie dans les années vingt, s'estompe dans les années trente, puis revient en force après 1945. Il subit un nouveau recul dans les années soixante-dix, mais regagne du terrain dans la seconde moitié des années quatre-vingts et pendant les années quatre-vingt-dix. Les communications montrent que les institutions sont liées à la culture : direction d'entreprise (ex : le taylorisme), méthodes de distribution des produits, analyse du marché, organisation des flux de marchandises ou d'informations dans les entreprises ou sur les grands chantiers dépendent de décisions reposant sur des préférences culturelles.

Dans la première phase de la diffusion, l'introduction du modèle américain de production revêt un caractère exceptionnel. Les États-Unis connaissent les premiers au monde l'émergence d'un marché de consommation de masse. Le haut niveau de productivité du travail y favorise l'apparition de la grande entreprise managériale. La première guerre mondiale impose l'économie américaine au premier rang mondial. Le modèle américain apparaît désormais comme la référence. La rationalisation atteint de nombreuses branches de l'économie. Après la seconde guerre mondiale, les États-Unis programment le transfert de leur technologie, de leur culture et de leur modèle d'organisation sociale. Le projet social américain, basé sur l'accession des salariés à un pouvoir d'achat élevé, sur de meilleurs rapports sociaux dans l'entre-

prise, sur la hausse de la productivité, concourt à la rapide croissance des Trente Glorieuses (G. Bossuat). Pour M.P. Chélini, le transfert culturel américain après 1945 est à la fois indiscutable et partiel, car la France garde des spécificités : inflation plus élevée qu'aux États-Unis, recours à des plans de stabilisation. En Italie, comme le montre M.B. Guasconi, l'effort des États-Unis pour développer un syndicalisme sur le modèle américain se heurte à de nombreux obstacles. L'américanisation englobe le domaine politique, influençant les projets successifs de fédération européenne (C. Révillard).

Au plan technologique, l'américanisation demeure partielle. La construction du barrage de Tignes de 1946 à 1953, étudiée par Denis Varaschin, montre qu'il faut parler d'hybridation entre techniques américaines et françaises. L'Espagne, dans ses choix de modernisation, s'attache à réduire sa dépendance envers les États-Unis (E. Sanchez). L'américanisation semble plus nette sur le plan des méthodes de management. C. Vuillermot le démontre à propos des missions d'études envoyées aux États-Unis par EDF après la seconde guerre mondiale. L'américanisation des méthodes passe par l'enseignement supérieur avec l'exemple de la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises retracé par M.E. Chessel. Le phénomène majeur de l'américanisation réside dans le passage à la consommation de masse. J.-A. Lamberg analyse comment les entreprises finlandaises du commerce de détail réagissent aux changements institutionnels survenant de 1960 à 1990 : urbanisation, motorisation, informatisation. L'URSS elle-même connaît une américanisation entre 1920 et 1930 dans des conditions peu favorables (B.M. Shpotov). Dans le nucléaire civil (M. Vasilieva), l'URSS suit de près l'évolution technique des États-Unis sans les rattraper sauf dans quelques domaines. Ici intervient le transfert par espionnage : c'est sur la foi de rapports d'espions que l'URSS abandonne en 1946 la centrifugation pour la diffusion gazeuse dans l'enrichissement de l'uranium.

Le processus d'américanisation prend la dimension d'un rattrapage souligne François Caron. Après la forte divergence entre États-Unis et Europe occidentale de 1913 à 1950, se développe une période de rattrapage sans précédent. Le colloque confirme la thèse de M. Abramovitz selon laquelle le rattrapage est d'autant plus rapide que l'écart est plus fort. Le PIB par heure ouvrée dans les 12 pays du « noyau dur » de l'Europe capitaliste passe de 46 % du niveau américain en 1950 à 70 % en 1973 et à 87 % en 1992. Les apports de l'américanisation diffèrent selon les secteurs. Pour J.-C. Daumas, l'influence des missions de productivité sur l'industrie française de la laine est faible. Dans le commerce de détail où l'américanisation est tardive, les Européens vont plus loin que les Américains avec l'invention des hypermarchés (I. Lescent-Giles). L. Secretò parle d'une adaptation plutôt que d'une adoption des méthodes américaines, Patrick Fridenson suggérant une greffe. Dans les travaux publics français, les spécificités restent vivaces. Même en Allemagne, des distorsions avec les États-Unis persistent en matière de gestion.

En conclusion, François Crouzet s'interroge notamment sur les raisons du demi-échec de l'américanisation en Europe. Le modèle, engendré dans un environnement spécifique, n'a pu être implanté totalement dans un terrain résultant d'histoires très différentes de celle des États-Unis. Ainsi, dans le financement des infrastructures et dans les systèmes de transport, « la tradition étatiste était forte en Europe en matière de travaux publics » (p. 345). Certains environnements (URSS, Bulgarie) n'étaient

pas réceptifs. Les obstacles fondamentaux, d'ordre culturel, se sont conjugués avec des facteurs conjoncturels. Partout et surtout en Italie et en France, les partis communistes et les syndicats évoluant dans leur mouvance ont résisté à l'américanisation, mais aussi les petits commerçants en Finlande et certains milieux patronaux (J.-C. Daumas). Youssef Cassis s'est demandé s'il ne serait pas préférable d'abandonner le concept d'américanisation, la France et l'URSS ayant pu constituer aussi des modèles. François Crouzet nuance le propos en rappelant que l'américanisation est l'une des voies diverses vers la modernisation. Phénomène complexe connaissant des accélérations, elle est l'un des aspects d'une réalité plus vaste, celle de la mondialisation. Comportant de nombreuses communications en anglais, l'ouvrage a l'insigne mérite de restituer l'intégralité des textes présentés, les résumés et les précieuses bibliographies les accompagnant. Il passionnera tous ceux qui s'intéressent à l'histoire économique européenne au XX<sup>e</sup> siècle.

Odette Hardy-Hémery

Auguste ISAAC, *Journal d'un notable lyonnais 1906-1933*, textes choisis et annotés par Hervé Joly, Lyon, Éditions BGA Permezel, 2002, 596 p., préface de Jean Agnès, président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

Il est rare de disposer d'un journal de 3 500 pages, tenu durant près de trente ans par un grand industriel. Auguste Isaac fut l'une des principales figures du patronat du textile lyonnais de son temps. Héritier, à la troisième génération, d'une manufacture de tulle et dentelle fondée à Calais, puis établie à Lyon où elle a prospéré sous le Second Empire, la maison Dognin & C<sup>ie</sup>, il exerce d'importantes fonctions dans les milieux dirigeants, en tant que président de la chambre de commerce, poste auquel il succède au banquier Édouard Aynard, dont il est l'ami. Bien inséré dans les réseaux de sociabilité, il siège à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, participe aux « déjeuners du mercredi » du Cercle de l'Union, bref représente une notabilité provinciale au sens plein du terme.

Or, au moment où commence son journal, cet homme, alors âgé de cinquante-sept ans, souhaite s'éloigner des affaires lyonnaises. Le temps dont il dispose depuis qu'il a cédé la direction de son entreprise à ses fils et quitté la présidence de la chambre de commerce lui permet d'entamer une seconde carrière où il accède aux responsabilités nationales. Il participe à Paris aux réunions des fédérations patronales, accepte volontiers les postes d'administrateur qui s'offrent à lui, siégeant dans de grands groupes comme le PLM et Suez. Membre de la Fédération républicaine, il se lance dans l'arène politique, devenant en 1919 député du Rhône, puis, presque aussitôt, ministre du Commerce et de l'Industrie dans les gouvernements Millerand et Leygues. Certes sa participation à la vie parlementaire est de courte durée, puisqu'il est battu aux élections législatives de 1924. Il n'en demeure pas moins un observateur attentif de son temps.

Son journal fourmille donc d'indications sur les aspects les plus divers de la vie politique, économique, mais aussi religieuse et intellectuelle, tant à Lyon qu'à Paris. Il faut savoir gré à Hervé Joly d'avoir assumé le travail ingrat de déchiffrement d'une écriture difficile, puis effectué, en accord avec la famille, les coupes nécessaires dans un manuscrit démesurément long, enfin réalisé l'édition critique qui s'imposait, avec un riche appareil de notes et une substantielle introduction. Qu'en apporte la lecture ?

Auguste Isaac y apparaît d'abord comme un grand bourgeois, aux réactions caractéristiques. Il est très attaché au libéralisme, y compris en matière douanière, ne cache pas son aversion pour « l'ignoble CGT », contre laquelle il demande à Millerand, en tant que membre du gouvernement, d'entamer des poursuites judiciaires lors de la grève générale de mai 1920. Il est en toute occasion soucieux de défendre l'autorité patronale, notamment au Conseil supérieur du travail, où il représente les intérêts de la soierie et stigmatise ceux qui, comme Arthur Fontaine, « ont la prétention de vouloir régler le travail des gens sur la terre entière ». Du grand bourgeois, il possède aussi le style de vie, partagé entre Lyon et Paris, tout en faisant place aux séjours dans sa maison de campagne d'Irigny, près d'Oullins, aux villégiatures dans des stations balnéaires et thermales, aux longs voyages vers des destinations alors lointaines comme l'Égypte ou les États-Unis. Il marie l'un de ses fils à une héritière Motte, l'autre à une héritière Gillet, surveille attentivement le cours en bourse des actions qu'il possède, ainsi que les jetons de présence qu'il perçoit dans les conseils d'administration auxquels il siège.

Mais Auguste Isaac est aussi un catholique militant, un chrétien à la foi vive, qui se réjouit en 1910 des encouragements donnés par le pape à la communion fréquente des fidèles, un ardent défenseur de l'enseignement libre. C'est dans ce cadre, ainsi que pour des raisons patriotiques, qu'il lance au lendemain de la guerre les Congrès annuels de la natalité française, ayant d'ailleurs donné l'exemple dans son propre foyer (onze enfants). Cela ne l'empêche, en toute lucidité, d'estimer, lorsqu'il se retire de leur organisation, que « la campagne que nous avons menée [a obtenu des résultats] qui ne sont pas considérables ». Parfois d'ailleurs, chez lui, l'homme d'ordre l'emporte sur le chrétien, par exemple lorsqu'il s'inquiète de l'audience du catholicisme social qui, en préconisant « un État respectueux des lois de Dieu et de l'Église, peut commettre les plus grossières erreurs au point de vue économique ».

Enfin, il appartient à la droite parlementaire. On savait déjà son rôle au sein de la Fédération républicaine, dont il fut président de 1922 à 1925, à travers les travaux de Jean Vavasseur-Desperriers et, pour le milieu lyonnais, de Mathias Bernard. Mais on le voit ici réagir « à chaud » face aux événements et au personnel politique de son temps. Les diatribes contre la politique anticléricale sont fréquentes, de même que les moqueries et témoignages d'hostilité face aux dirigeants, à de rares exceptions près. Ainsi Poincaré, lors de son élection à la présidence de la République en 1913, lui donne « le sentiment de la force, de l'indépendance, de l'intelligence ». Il n'en relève pas moins « son peu d'énergie envers la CGT » et surtout le fait qu'il « n'a pas de religion et est mal marié ».

Après son retrait de la scène politique, les notations négatives se multiplient, symptomatiques du désarroi des élites qui marque la France de l'entre-deux-guerres. Son indignation face au Cartel tourne à l'aigre. Il lui reproche de « satisfaire la basse envie des boutiquiers, des mastroquets et des prolétaires », d'être l'« aboutissement fatal du suffrage universel, autrement dit du gouvernement par la foule ». Il n'éprouve pourtant, contrairement à d'autres industriels de sa génération, aucune attirance pour les régimes autoritaires. Attaché viscéralement à la liberté, il voit en Mussolini « un tyran, appuyé sur une armée prétorienne ». Mais il croit manifestement de moins en moins à la possibilité pour la République de s'amender elle-même, de préserver les acquis de la victoire, de susciter sur le plan intérieur le redressement moral qui s'impose. Faut-il alors transformer les institutions ? Auguste Isaac ne croit guère à l'efficacité de formules telles que le vote familial ou le suffrage féminin,

pourtant préconisés par sa propre famille politique. Son journal s'achève sur un sentiment d'inquiétude, voire d'angoisse face à une crise économique qui « ébranle toutes les fortunes », y compris la sienne, et provoque l'« effondrement de la bourgeoisie ».

Mais, au-delà des annotations ponctuelles, c'est l'ensemble du texte qui retient l'attention, par la variété des questions évoquées, la vivacité du ton, la richesse de la personnalité de son auteur. *Le Journal d'un notable lyonnais* mérite de figurer parmi les meilleurs témoignages des mentalités bourgeoises dans la France du premier XX<sup>e</sup> siècle.

Jean-François Eck

Alain LOTTIN (ouvrage coordonné par), *L'Université populaire de Lille. Un siècle d'histoire 1900-2000*, Lille, La Voix du Nord-Université populaire de Lille, 2001, 175 p.

Nées au lendemain de l'affaire Dreyfus pour favoriser la rencontre entre les travailleurs manuels et les intellectuels, pour diffuser le savoir et participer à l'émancipation morale, sociale et politique du peuple, les Universités populaires ont rapidement disparu du paysage culturel français. Elles sont 220 en 1902 et il n'en reste plus qu'une vingtaine en 1914. Une seule a traversé le siècle pour fêter son centenaire en 2000 : l'Université populaire de Lille. Pour fêter dignement cet anniversaire, son actuel président, Alain Lottin, a choisi de réaliser avec l'aide de nombreux collaborateurs un ouvrage retraçant son histoire.

Pour la relater, Alain Gérard adopte un plan chronologique en distinguant trois périodes. La première, 1900-1914, est consacrée à la naissance mouvementée et aux premières années de l'institution. Présidée et animée par Charles Debierre, radical, franc-maçon, anticlérical et adjoint au maire dans la municipalité de G. Delory, l'UP de Lille prévoit deux types d'activités : des conférences magistrales et des cours pratiques. Cette dernière activité est vite abandonnée. Les conférences attirent un public très limité et les premières années de l'UP sont un échec. Quelles en sont les causes ? Tout d'abord comme dans les autres UP l'inadaptation des conférences au public populaire, des difficultés financières, les antagonismes politiques opposant socialistes et radicaux. De plus, il faut tenir compte de la situation locale. À Lille, l'UP est concurrencée par un autre organisme d'éducation populaire, l'Union française de la jeunesse, dont les activités de formation s'avèrent beaucoup plus adaptées au public populaire et à celui des classes moyennes.

Pendant l'entre-deux-guerres, après une véritable traversée du désert, l'UP connaît quelques belles années grâce à Jean Lévy. Avocat, membre du parti radical, Jean Lévy accepte, en 1932, à la demande de Roger Salengro de prendre la présidence et procède immédiatement à un certain nombre de réformes. Il abandonne le théâtre Sébastopol pour une salle, le cinéma Remy, mieux proportionnée au nombre d'auditeurs escomptés. Il évite les orateurs trop marqués politiquement et les choisit en faisant appel à son réseau de relations parisiennes, tout en retenant aussi des conférenciers de provenance régionale. Il accompagne la traditionnelle conférence d'un ou deux court-métrages, distraction encore très appréciée du public lillois. Il s'entoure d'une équipe chargée du recrutement des abonnés. Le succès est au rendez-vous avec dix conférences annuelles attirant un public de plus en plus nombreux (1 400 adhérents en 1935, 1 700 en 1939). L'UP accueille le ministre Jean Zay, la journaliste

Geneviève Tabouis, le comédien Pierre Bertin et beaucoup d'autres orateurs de haut niveau. Si les questions d'actualité fournissent les sujets de nombreuses conférences, on note déjà parmi les thèmes retenus trois orientations qui se préciseront pendant la troisième phase de l'existence de l'UP : le goût pour tout ce qui touche aux arts, une prédilection pour les questions historiques et une forte curiosité pour les problèmes de santé. Une nouvelle activité s'ajoute aux conférences : les visites de grandes institutions publiques ou privées. À la veille du second conflit mondial, le bilan de l'activité de Jean Lévy est positif. L'UP de Lille est en plein essor.

Pour l'UP de Lille qui, au lendemain de la guerre, retrouve son président Jean Lévy, les années 1945-2000, troisième période de son histoire, sont celles de l'épanouissement. En quelques pages, Alain Gérard présente l'organisation matérielle, puis s'attarde sur les conférences. Leur nombre augmente avec 20 à 22 séances annuelles dont la conférence de rentrée, moment particulièrement solennel dans la vie de l'UP auquel assistent les autorités civiles et militaires. Indiscutablement, l'histoire s'impose loin devant les sujets d'ordre politique et les autres. Quelques conférenciers sont de vrais fidèles dont le public apprécie les prestations. Alain Decaux donne 20 conférences. René Huyghe qui revient chaque année prononce 38 conférences, Louis Trenard, 12, le recteur Guy Debeyre, 17, Pierre Mauroy, 10... De 1960 à 1990, l'UP reprend son cycle de visites d'installations publiques et privées. Elle organise parfois une excursion dans une ville touristique. Le nombre des adhérents passe de 1 200 en 1946 à 2 000 en 1962, 2 728 en 1976. Ce dernier chiffre ne sera plus jamais dépassé. Depuis 1976, le nombre des inscriptions annuelles fluctue entre 2 000 et 2 600.

En 1996, au lendemain du décès de Jean Lévy, Jean Samaille (1996-2000) puis Alain Lottin président aux destinées de l'UP. Conscient de la nécessité d'innover pour éviter l'essoufflement auquel peuvent conduire les seules conférences dominicales, l'UP, tout en restant fidèle aux intentions de ses fondateurs, offre maintenant à ses adhérents la possibilité d'assister à un cours public sur une thématique et à des rencontres-débats. Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, de nouvelles voies sont donc explorées par cette alerte centenaire.

Si l'histoire de l'UP constitue l'essentiel de cet ouvrage, il faut noter le souci de la replacer dans le contexte français et lillois grâce à des contributions de Marie-Josèphe Lussien-Maisonneuve, de Jean Vavasseur-Desperriers, d'Yves-Marie Hilaire, de Pierre Pierrard, de René Rémond.

Au total, on découvre avec cet ouvrage une contribution de qualité à l'histoire de la sociabilité lilloise. On peut seulement regretter l'absence d'informations sur le public de l'UP. Mais dispose-t-on de la documentation nécessaire pour en faire la sociologie ?

Philippe Marchand

Yves LE MANER, *Le « train de Loos », le grand drame de la déportation dans le Nord-Pas-de-Calais*. Préface d'Annette Wieviorka, 264 p. Disponible par correspondance auprès de l'auteur (BP 284, 62504 Saint-Omer CEDEX, 19 € + 4,27 € de frais de port).

Le 1<sup>er</sup> septembre 1944, alors que tout bruisse à Lille de la libération imminente, que, réuni à la hâte, le CDL siège en permanence, tandis que les groupes de combat

préparent l'insurrection finale, un drame se joue à la centrale de Loos, où affluent depuis juillet les prisonniers de toute la région. Dès l'aube, et pendant dix heures, une noria de camions transporte les détenus en gare de Tourcoing, d'où, entassés dans des wagons, ils prendront le chemin de l'Allemagne. Ce convoi est le dernier à quitter le sol de France, le Nord ayant déjà fourni le premier, celui dit « des mineurs », en juillet 1941.

Ces déportés du dernier jour, combien étaient-ils ? Comment se fait-il que la Résistance n'ait pu empêcher leur départ ? Questions douloureuses auxquelles le livre de Yves Le Maner apporte une réponse définitive après près de soixante années de blocages et de polémiques.

Blocage d'abord des anciens résistants qui, de peur de se retrouver au banc des accusés, refusèrent non seulement de dialoguer avec les historiens mais d'en discuter entre eux. Henri Duprez, acteur de premier plan, que le souvenir de la tragédie, toute sa vie, tortura, en fit la cruelle expérience en 1986, quand il demanda à l'association Memor de patronner une réunion avec ses anciens frères d'armes, dans l'espoir qu'un débat apporterait sur l'affaire quelques éclaircissements. La rencontre eut effectivement lieu. Elle se déroula dans un climat glacial, sans que rien de neuf en sortît, sinon une réouverture des blessures.

Replaçant les faits dans leur contexte, Y. Le Maner rappelle combien les rapports de force étaient, en cette « zone rattachée » Nord-Pas-de-Calais, défavorables à la Résistance, et combien les reproches concernant ses défaillances pendant les derniers jours pèchent par méconnaissance des réalités.

Premier constat : seuls quelques dirigeants clandestins eurent conscience des menaces pesant sur le sort des détenus et virent dans le transfert des prisonniers de la région à Loos, le prélude à une déportation massive, voire à un massacre. Ainsi des chefs du WO qui songèrent à un coup de main, que le remplacement comme gardiens des hommes du GMR par la Milice empêcha d'exécuter. Ainsi de Maxime Berthe, qui alerta en vain le CDL, les préoccupations politiques l'emportant à ce moment sur toute autre considération.

Les négociations que menèrent le Pasteur Pasche et son compatriote suisse, le consul Huber, auprès des autorités allemandes à travers l'incontournable Carlo Schmid, échouèrent elles aussi. Ensemble, ils élaborèrent un pacte dont le contenu n'est pas sans rappeler celui mûri à Paris par le consul de Suède : en échange du libre passage de ses troupes battant en retraite, l'occupant remettrait au représentant consulaire helvétique la charge des prisonniers. Mais que valait un tel accord alors qu'il n'y avait pas, du côté de la Résistance, de véritable interlocuteur capable de prendre des décisions engageant l'ensemble des organisations ?

Quant tout espoir de libérer les captifs disparut, Pasche, toujours bien renseigné, tenta d'avertir les chefs de la clandestinité de l'imminence de leur départ. Mais l'information ne circula pas, à cause de cloisonnement des réseaux, de leur démantèlement aussi.

« Il n'y a pas eu trahison de la Résistance à l'égard des prisonniers du train de Loos », conclut Y. Le Maner. Son incapacité à les sauver de la déportation tient, d'une part « ... à son écrasante infériorité militaire par rapport à l'adversaire », et, d'autre part, à ses « ... faiblesses propres », parmi lesquelles il range « ... l'absence d'une véritable

direction centralisée (...) l'insuffisance des liaisons », (...) « ...le développement rampant des querelles politiques qui annonce la libération ».

Si ces conclusions ne soulèvent plus, aujourd'hui, d'objections, il n'en va pas de même pour la partie la plus importante, la plus neuve de son étude, celle qui concerne le nombre et la qualité des déportés. En révisant à la baisse les chiffres traditionnellement avancés, il brise un tabou.

C'est en 1947 qu'une enquête sommaire fixe à 1 250 hommes, le total des effectifs du « train de Loos ». Cette estimation a été obtenue en l'absence de sources fiables, par simple calcul : en multipliant le nombre supposé de wagons par la contenance moyenne de chacun (soit 15 x 80 ou 85). Ce chiffre a été depuis reproduit dans tous les ouvrages, sans vérification. Il a acquis un statut de dogme, sur le respect duquel les survivants du drame ont monté une garde vigilante. Quiconque le remettait en cause se voyait suspecté de révisionnisme... Ce phénomène de crispation n'est pas exceptionnel. En France, pendant des années, enjeux politiques et sacralisation de la mémoire ont paralysé les recherches sur la déportation. En 1971, le Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale, qui avait entrepris d'en établir la statistique département par département, y renonça, devant la violence des critiques de Jean-Marie Fossier — un survivant du « train de Loos » — et de la FNDIRP sur ses résultats. L'intérêt de l'ouvrage d'Y. Le Maner apparaît donc ici dans toute son ampleur. Comme l'écrit Annette Wiewiorka dans sa préface, « ...il dépasse de très loin son objet ». Trois ans d'enquête orale et de prospection d'archives nouvelles — celles notamment saisies par l'Armée rouge en Allemagne en 1945 — ont précédé sa rédaction. Elles ont permis à l'auteur, non seulement de dresser la liste des déportés du train (ils sont 870, soit un quart inférieur au nombre canonique), mais, ayant retrouvé l'identité de la plupart d'entre eux, de les répartir par âge, par parenté, par domicile, par nationalité, par origine sociale et, bien sûr, par motifs d'arrestation, desquels il ressort que, si les résistants constituèrent la majorité des effectifs du convoi, ils ne furent pas les seuls.

Ces déportés, l'auteur ne se contente pas de les répertorier. Il retrace leur parcours dans les camps et les *Kommandos* où ils furent dispersés. Sans emphase, il décrit leurs conditions d'existence dans ces lieux de souffrance aux régimes plus divers qu'on ne l'a dit, mais qui, tous, se dégradent au moment de leur dislocation. Puis vient le récit, terrible par sa précision, des évacuations finales devant la pression des avances alliées.

Le cauchemar terminé, il n'y a que 275 rescapés, ce qui fait du « train de Loos » l'un des convois de déportation « non raciaux » partis de France les plus meurtriers. Les survivants reviennent au pays démolis par l'épreuve. Une enquête démographique permet à l'auteur de comptabiliser les décès depuis 1945, de calculer les années de survie. Mais ce sont les « troubles de mémoire » qui retiennent le plus son attention. Il leur consacre la dernière partie de son étude, expliquant comment, regroupés au sein de l'« Amicale du train de Loos », les survivants ont construit une « mémoire douloureuse », distincte de l'histoire. Cela est-il en train de changer ? Après un réflexe de rejet, les membres de l'amicale ont finalement admis le bien fondé des thèses d'Y. Le Maner qui remettaient en cause des mythes intangibles. Ce changement de comportement ne leur est pas particulier, on le retrouve dans toutes les associations de déportés : « ...une véritable « union sacrée » est en train de se dessiner, unissant survivants des camps et historiens, au lieu de les opposer ».

On ne peut qu'être impressionné par la somme de travail qu'a représenté la rédaction de cet ouvrage, dont témoignent la masse documentaire, les illustrations et un réseau de cartes et de graphiques de toutes sortes. Par la rigueur aussi dont l'auteur fait preuve dans ses analyses, et par sa probité.

Étienne Dejonghe

Julien LAUPRÊTRE, président du Secours populaire français, 1. *Nos vies s'appellent... Solidarités*, Éditions Le Geai bleu, 191 p., 22 €. Pas de date de publication.

Avec ce beau livre, il s'agit non d'une histoire structurée et linéaire du Secours populaire français mais d'une évocation collective très vivante retraçant l'engagement de l'association, en croisant témoignages (celui du président Julien Lauprêtre, secrétaire général dès 1954, forme la trame du texte), parcours de militants, rappels du contexte historique et iconographie très abondante : photos, affiches, vignettes de soutien, dessins d'enfants, le tout réalisé par une équipe fournie (50 témoins ont accepté de longs entretiens), équipe dirigée par Pierre Outteryck. La combinaison rationnelle de ces différentes approches se traduit par un album aux facettes variées qui donne à voir les multiples domaines d'intervention de l'association.

Le Secours populaire de France et des Colonies est créé en novembre 1936 par les délégués de plusieurs associations dont le Secours Rouge. Les premiers animateurs sont Charles Désirat, responsable du Secours Rouge de Puteaux depuis 1934, Robert Blache, François Vittori, Chauvet et Bureau. Dès son premier congrès, l'organisation s'engage dans une vaste campagne de soutien aux victimes de la guerre civile en Espagne. En septembre 1939, le mouvement est interdit mais certains de ses dirigeants, Désirat, Vittori, Blache, poursuivent les actions de solidarité. Autour de Marcel Willard, des avocats défendent les prisonniers politiques et les résistants arrêtés. Charles Désirat est arrêté en 1941 pour avoir organisé une manifestation en faveur des fusillés de Chateaubriand. Le Secours populaire se structure malgré la clandestinité dans plusieurs régions, ainsi dans la région parisienne confiée à Pierre Kaldor après son évasion de prison en 1943. Les familles du groupe Manouchian sont assistées.

En novembre 1945, les membres du Secours populaire de France et des Colonies et de l'Association nationale des victimes du nazisme se regroupent pour créer le Secours populaire français dont le premier dirigeant est Pierre Kaldor. Pierre Éloire en sera le secrétaire général de 1952 à 1955. Le SPF élargit son action. Il intervient pour les enfants, les vieux, les militants ouvriers victimes des répressions. À Noël 1944, il organise un séjour à la Bourboule pour les enfants victimes de la répression nazie. Il aide les grévistes lors des grands mouvements de 1947 à 1949, trouve des avocats pour ceux poursuivis en justice. On le retrouve aux côtés des militants indépendantistes malgaches et algériens. À partir de 1951, le Secours populaire français affine la campagne pour la libération d'Henri Martin emprisonné pour sa lutte contre la guerre d'Indochine ; de même lors de la protestation mondiale pour sauver Jules et Éthel Rosenberg exécutés aux États-Unis en juin 1953. La solidarité est exercée sous toutes ses formes : pour les sinistrés de Fréjus en 1959, pour ceux de Yougoslavie (1963). Le Secours populaire vient en aide aux victimes des guerres coloniales (Indochine, Algérie), à la centaine de soldats français refusant de se battre contre les Algériens dont Alban Liechti ; il organise des collectes et des spectacles au profit des grévistes de 1963 et de 1968.

À partir de 1970, les actions de l'association se développent, de nouvelles fédérations sont implantées : Bretagne, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, notamment dans les campagnes. Avec la crise des années 1975 et le développement de la précarité, les activités de solidarité sont professionnalisées. Sont créés les médecins du Secours populaire, regroupant toutes les branches du corps médical ; ils interviennent dans l'ex-Yougoslavie ou en Arménie lors du tremblement de terre. Au Vietnam, au Sahel, au Cambodge, au Nicaragua, en Amérique Centrale, en Inde, l'association aide les populations à créer des dispensaires, des infrastructures, des installations d'irrigation. L'esprit est de « favoriser la prise de conscience, la formation des gens » (p. 109). Pour les enfants défavorisés, le Secours populaire crée le Père Noël Vert et, en 1979, la Journée des Oubliés des Vacances. En août 2000, 60 000 jeunes sont rassemblés au stade de France.

De nos jours, en outre, des livres sont collectés, la pratique sportive est relancée, des sorties organisées, l'accès à la culture et aux spectacles facilité. Des ateliers théâtre sont montés, notamment avec des femmes issues de l'immigration. La philosophie du mouvement est résumée à la fin de l'ouvrage avec éloquence : « Nous refusons d'assister, nous essayons d'établir une relation d'échange, de partenariat. Dès lors, nous incitons les personnes qui viennent nous voir à se prendre en charge, à renouer le lien social ». Les 55 ans de vie du Secours populaire français donnent le droit de rêver...

Odette Hardy-Hémery

Roger DUPUY, *La politique du peuple, Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*, Paris, Albin Michel, 2002, 251 p., 18 €.

Roger Dupuy propose un essai qui s'inscrit dans la continuité de l'historiographie dont il fut l'un des principaux initiateurs et qui, depuis les années 1970, vise à restituer toute l'ampleur des engagements politiques des gens ordinaires, qu'une forte tradition d'acception restrictive de la vie politique considère comme voués à la passivité ou à la seule flambée contestatrice. En même temps, cet essai va au-delà des travaux antérieurs de l'auteur, notamment centrés sur la France de l'Ouest au temps de la Révolution française, puisqu'il élargit son propos à une interprétation des comportements politiques populaires et à une relecture du populisme du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, la démarche aboutissant d'ailleurs à une post-face qui propose une lecture des résultats électoraux du printemps 2002 à l'aune des antécédents historiques étudiés.

En fait les six chapitres couvrent trois thèmes qui rassemblent le rapprochement de travaux plus ou moins connus et les réflexions de l'auteur : la minoration du rôle politique du peuple dans l'historiographie ; la définition et l'appréhension de « la politique du peuple » au temps de la Révolution ; les permanences et les variations du populisme depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le parcours historiographique des deux premiers chapitres repose avant tout sur les grands monuments de l'historiographie de Michelet à Maurice Agulhon ; ce parcours met en exergue la tendance lourde de ces classiques de l'Histoire à nier au peuple toute initiative politique autonome, tendance particulièrement marquée en ce qui concerne les paysans. Ainsi, à la page 27, Roger Dupuy résume le diagnostic pour l'historiographie de la Révolution française du XIX<sup>e</sup> siècle :

« À l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il existe une sorte de convergence historiographique pour continuer de refuser aux couches populaires tout rôle spécifique et déterminant

dans la Révolution française. Une historiographie réactionnaire a ressuscité les vieux fantasmes méprisants nourris par les élites d'Ancien Régime à l'encontre d'une populace mue par le simple instinct de peur [...] et par la volonté haineuse d'abaisser et d'exterminer les riches [...]. L'histoire républicaine radicale célèbre l'unité nationale et une révolution fidèle aux principes libérateurs de 1789, hérités des Lumières et donc essentiellement bourgeois, mais partagés par le peuple et qu'il a fallu défendre par tous les moyens. [...]. Finalement l'historiographie socialiste ne peut accorder qu'un rôle d'adjuvant à ces comparses de la lutte de classes que seraient vingt-cinq millions de paysans et les quelques dizaines de milliers de sans-culottes citadins mobilisés de 1792 à 1795 ».

La critique est étendue à des œuvres majeures, en matière d'histoire de la politisation, comme celles de Maurice Agulhon dans la mesure où l'accent que celui-ci met sur la diffusion des thèmes et clivages nationaux, reproduit, remarque Roger Dupuy, le schéma de l'absence d'autonomie politique du peuple avant 1830. De même, les travaux d'anthropologie et de sociologie contribuent aux mêmes clichés, en insistant sur la permanence du règlement communautaire des affaires, hors critères politiques. L'appréciation des apports de Yves-Marie Bercé dérive vers des observations voisines : certes, celui-ci souligne les capacités d'organisation et de défense des communautés villageoises, mais la mise en évidence du « fondamentalisme populaire » aboutit à renforcer les thèses de l'archaïsme politique des paysans.

Néanmoins, Roger Dupuy discerne un tournant heuristique vers 1985, à l'occasion de deux colloques, le premier organisé par François Lebrun et lui-même à Rennes sur *Les résistances à la Révolution*, le second suscité par Jean Nicolas autour du thème *Mouvement populaire et conscience sociale*. Ils mettent en exergue la diversité et la complexité des comportements collectifs ; dans cette démarche, Roger Dupuy réserve une mention particulière pour les propositions de Raymond Huard visant à définir l'originalité de la politique populaire. Toutefois, l'auteur de *La politique du peuple* regrette que cette mise à jour ne fut que partielle car encore marquée soit par la subordination plus ou moins explicite et étendue des comportements politiques populaires à des impulsions extérieures, soit par des chronologies trop tranchées, faisant par exemple débiter la politisation à la Révolution.

Le parcours ainsi proposé offre une synthèse efficace d'ouvrages classiques. On peut regretter néanmoins que pour servir la suite de son essai, Roger Dupuy favorise une lecture très univoque écartant beaucoup de contributions qui accordent une place décisive aux mouvements politiques populaires : aucune allusion n'est faite aux nombreuses études régionales ou locales ayant restitué les dimensions complexes des participations populaires aux affaires collectives que ce soit dans les villes d'Ancien Régime, au travers des manifestations du pouvoir au village ou à l'occasion des émeutes frumentaires ; les réflexions initiées par E.P. Thompson sur l'économie politique populaire ne sont pas évoquées ; des recherches considérables sur la sociabilité politique pendant la Révolution française, il n'est pas question. L'historiographie n'est donc pas si ignorante ; en fait, la lacune authentique tient plutôt au hiatus entre l'attention, confirmée depuis plusieurs décennies, aux comportements politiques « décentrés » et les analyses de la politique nationale souvent ramenées aux seuls engagements, idées et décisions des cercles étroits du pouvoir central.

Toujours est-il que Roger Dupuy propose, en contrepoint de l'historiographie qu'il a critiquée, d'aller plus loin dans la mise à jour, en prolongeant les suggestions de Raymond Huard. Il suggère donc d'élargir la politique du peuple à l'ensemble des

convictions et des comportements attestant dès le XVIII<sup>e</sup> siècle d'une conscience collective des conditions de survie des plus modestes. Il caractérise ainsi la politique du peuple par six couples de caractéristiques : localisme identitaire et solidarité communautaire, acception de l'autorité de la *sanior pars* et égalitarisme latent, parentèle, clientélisme et contractualité, ritualisme agraire et religiosité propitiatoire, oralité du patrimoine et de l'information, violence sélective, fondatrice, réparatrice et restauratrice.

Après une justification de ces notions par quelques observations sociologiques ou anthropologiques, Roger Dupuy retrouve un terrain historique et familier en analysant les manifestations de la politique du peuple dans quelques épisodes révolutionnaires ; on retiendra quelques conclusions de ce passage, à mon sens le plus innovant et étayé du livre. La reconnaissance d'une politique du peuple doit conduire à admettre que l'acculturation politique opère dans les deux sens : les couches populaires infléchissent les pratiques politiques des dirigeants autant que celles-ci peuvent agir sur elles ; la Terreur peut, pour partie, être interprétée comme la résultante de cette interaction (p. 137). La politique populaire en Révolution, marquée qu'elle est par la « plasticité idéologique », peut aussi bien déboucher sur la surenchère et le radicalisme révolutionnaires que sur le refus anti-révolutionnaire si bien que « paradoxalement sans-culottes et insurgés de l'Ouest, sont deux produits contradictoires de la politique du peuple » (p. 149) ; le succès bonapartiste s'explique par la forte adéquation de la démarche de Bonaparte à cette politique du peuple ; enfin, cette politique se trouve plus ou moins utilisée par les élites politiques dans le sens d'un premier populisme tantôt de gauche — les Montagnards en 1793 —, tantôt de droite — la greffe aristocratique sur les mouvements de l'Ouest — ; mais pour R. Dupuy ces orientations ne sont pas intrinsèques à la politique populaire qui « n'est ni de droite ni de gauche ».

Cette perspective débouche sur la troisième facette de l'ouvrage qui consiste en un suivi des survivances de cette politique et de sa relation avec le populisme contemporain. Sont ainsi abordés l'émergence du « chauvinisme » national, les révolutions de 1830 et 1848, le bonapartisme revu par Napoléon III et bien sûr le boulangisme... De ces analyses ressortent deux observations essentielles : le populisme ne naît pas vers 1885, l'acception restrictive du terme, associée à l'épisode boulangiste, ne doit pas masquer la forte influence de la politique populaire préexistante, mais réinvestie sous des formes en partie transformées ; par ailleurs et plus largement, la politique du peuple n'étant pas idéologiquement structurée,

« son contenu contradictoire fait prévaloir selon la conjoncture nationale et locale des configurations thématiques variables ; elle se coule dans les programmes des formations politiques classiques, en fonction d'inclinations héritées ou de l'influence des notables locaux. Mais qu'une crise survienne faisant douter de l'efficacité de l'appareil d'État et de la légitimité des partis, alors ressurgissent les peurs et les déviations ataviques. La politique du peuple peut ainsi être récupérée par les vieux routiers des extrémismes antiparlementaires. [...] Il faut prévenir cette dérive de la politique du peuple en refusant de confondre ras-le-bol populaire et droite extrême » (p. 229).

Historiographie à grandes brassées utile à qui aborde ces questions de la politisation, rapprochement fructueux de l'histoire avec la sociologie et l'anthropologie, forte invitation à élargir la question du politique à l'ensemble des comportements collectifs qui visent à modifier le cours des affaires publiques, réflexions sur la permanence de certains de ces comportements constituent des apports manifestes de ce

livre. Pour autant la pertinence du concept inclusif et singulier « La politique du peuple » demeure incertaine et soulève une série de questions. La démarche évacue toute interrogation sur la signification de la synecdoque « peuple », tantôt prise très globalement, tantôt en fait assimilée à la paysannerie ou bien au peuple des villes. Sans plus accorder crédit aux visions mécanistes des comportements politiques automatiquement déduits des appartenances sociales, peut-on s'exempter d'interrogations sur la cohésion ou la fragmentation sociale du peuple et sur ses effets politiques selon les moments ou les territoires considérés. Le doute à ce sujet renforce une autre perplexité : la recherche des caractéristiques plus ou moins invariantes des comportements politiques dans les divers milieux populaires et dans des contextes différents suffit-t-elle pour singulariser une politique du peuple ? Ne convient-il pas plutôt d'examiner comment, à certains moments, ces comportements — dont R. Dupuy lui-même nous rappelle qu'ils sont très fluides — peuvent converger vers des manifestations nationales qui transforment le cours général des décisions politiques tandis qu'à d'autres, ils éclatent en interventions résolument contradictoires. Ainsi, autant me paraît utile l'invitation à la recherche des ressorts divers du rapport au politique, à la fois changeants et rémanents, autant la réification du concept de « politique du peuple » en un processus historique explicatif me paraît confondre la recomposition historique et les comportements collectifs fluctuants et variés de catégories populaires elles-mêmes hétérogènes et considérablement modifiées par les changements sociaux. L'ouvrage de Roger Dupuy est une contribution au débat à poursuivre sur le rapport entre dynamiques sociales et engagements politiques, qui mérite d'ailleurs d'être abordé pour d'autres pays que la France<sup>1</sup>.

Jean-Pierre Jessenne

---

1. — Débat aussi ouvert en Angleterre par l'ouvrage de K. WILSON, *The Sense of the People. Politics, Culture and Imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge, CUP, 1998, 460 p., compte rendu et bilan critique par R. Morieux, à paraître in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*.